



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Conseil communautaire du 29/03/2022

(précédé d'une présentation aux maires le 8/03/2022 (Mévouillon & Villeperdrix) et au Comité Exécutif 14/03/2022)

Ce rapport est établi en vertu des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui invitent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, à engager un débat au sein du conseil communautaire sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de ce dernier. Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

I. Le contexte général de la préparation budgétaire 2022 (1/2)

L'exercice 2022 s'ouvre dans un contexte de forte instabilité géopolitique caractérisé par le retour de la guerre sur le continent européen. En dépit de fortes incertitudes macroéconomiques au niveau mondial, ce conflit accentue d'ores et déjà les tensions inflationnistes qui avait freiné la reprise économique au courant de l'année écoulée.

L'année 2021 s'est en effet soldée par une forte reprise économique, avec un taux de croissance de 5,3% au niveau mondial et de 5,2% au niveau de l'Union Européenne. Après un recul de 8% en 2020, le PIB français affiche pour sa part un taux de croissance de 7% en 2021, soit +0,9% par rapport à son niveau d'avant crise, mais demeure néanmoins inférieur de 1,6% par rapport au niveau moyen constaté en 2019.

Au niveau du marché du travail, les évolutions démographiques conjuguées aux mesures de soutien à l'économie ont engendré une forte diminution du chômage avec, -0,6 point au quatrième trimestre, pour s'établir à 7,4% de la population active.

La dette publique, qui avait culminé à 118,1% du PIB au premier trimestre 2021, est ressortie à 116,3% à l'issue du troisième trimestre 2021, la charge de la dette étant allégée par des modalités de financement à taux d'intérêt négatifs.

En dépit d'un soutien monétaire en diminution, les taux d'intérêt devrait afficher une relative stabilité en raison de politiques monétaires qui demeurent accommodantes. Concrètement, pour le financement des nouveaux emprunts, il a été retenu un taux d'intérêt de 1,22% hors marge bancaire correspondant au taux moyen des prêt d'équipement aux entreprises sur 10 ans constaté au troisième trimestre 2021.

A. Le contexte général de la préparation budgétaire 2022 (2/2)

La reprise économique 2021 a néanmoins été freinée par des difficultés d'approvisionnement en matière première et des tensions inflationnistes sur le secteur de l'énergie. Ces dernières s'amplifient actuellement de manière considérable en raison des sanctions économiques infligées à la Russie.

Si l'inflation a été contenue à 1,6% en France en 2020 (malgré une hausse de 10% dans le secteur de l'énergie), les prévisions actuelles font état d'une inflation de 3,4% au premier semestre 2022 et de 3,5% pour la zone euro sur l'ensemble de l'année.

Pour autant, et bien qu'en ralentissement, la croissance devrait s'établir à 4,1% en 2022 au niveau mondial et à 4% au niveau de l'Union Européenne. La loi de finance 2022 a ainsi été établie sur la base d'une croissance de 4% en France.

Le déficit public, après avoir culminé à 9,1% en 2020 (et à 8,1% en 2021) devrait s'établir 5% en 2022.

La dette publique devrait poursuivre sa réduction relative pour s'établir à 113,5% du PIB en 2022 (rappel: 116,3% à l'issue du troisième trimestre 2021).

Ces données conjoncturelles doivent cependant être considérées avec une grande réserve compte tenu des incertitudes qui planent sur l'évolution du conflit en Ukraine. Notamment, l'impact sur la croissance et les tensions inflationnistes engendrées par les sanctions prises contre la Russie n'ont pas encore fait l'objet de publications par les organismes compétents.

II. PLF 2022: Les 3 axes mis en avant par le gouvernement

Adopté à l'Assemblée nationale le mardi 16 novembre 2021, le Projet de Loi de Finances pour 2022 repose sur les trois piliers suivants:

1. Le choix du réarmement régalien :

- Les crédits du ministère des Armées augmenteront de 1,7 milliard d'euros.
- Le budget du ministère de l'Intérieur sera rehaussé de 1,4 milliard d'euros.
- Celui du ministère de la Justice, de 700 millions d'euros.

2. Priorité donnée à l'investissement - Le plan « France 2030 » :

Doté de 34 milliards d'euros déployés sur 5 ans, il vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir au travers des 10 objectifs suivants:

1. Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille – 1 Md € (d'ici à 2030),
2. Devenir le leader de l'hydrogène vert – 7 Mds € à ventiler sur l'objectif 2 et 3,
3. Décarboner le secteur industriel (réduction de 35% des émissions par rapport à 2015),
4. Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides – 4 Mds € à ventiler sur l'objectif 4 et 5,
5. Produire le premier avion bas-carbone,
6. Investir dans une alimentation saine, durable et traçable. – 2 Mds €,
7. Produire 20 biomédicaments – 3 Mds €
8. Devenir le 1^{er} producteur de contenus culturels et créatifs – non chiffré,
9. Nouvelle aventure spatiale – 2 Mds € à ventiler sur l'objectif 9 et 10,
10. Investir les fonds marins.

3. Rétablissement des finances publiques :

Extinction progressive des dispositifs d'urgence, remboursement de la dette Covid d'ici à 2042 sans hausse d'impôt, réformes structurelles.

III. Les principales mesures de la loi de finances 2022 pour les collectivités territoriales (1/3)

❖ **Article 44: Montants des prélèvements opérés au profit des collectivités locales**

→ 43,225 milliards d'euros en 2022 contre à 43,400 milliards d'euros en 2021.

Une baisse qui s'explique par la forte réduction des dispositifs exceptionnels mis en place l'année passée pendant la crise sanitaire (soutien au bloc communal qui passe de 510 M€ à 100 M€, compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et prélèvements au profit des collectivités pour abandon définitif des loyers qui passent respectivement de 60 millions d'euros et 10 millions d'euros à 0 €).

→ Les dotations d'investissement sont maintenues à leur niveau de 2021 : soit 1,046 Mds€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 907 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont 337 M€ supplémentaires fléchés sur les contrats de relance et de transition écologique. Et 150 M€ pour la dotation politique de la ville.

❖ **Article 39: La dotation globale de fonctionnement 2022**

→ 26,798 milliards d'euros en 2022 contre 26,758 milliards en 2021 (18,3 Mds pour le bloc communal, 8,5 Mds pour les départements).

→ Modification des conditions d'écrêtement de la dotation forfaitaire:

Depuis 2015, les communes dont le potentiel fiscal était supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen de leur strate se voyaient appliquer un écrêtement de leur dotation forfaitaire. A compter de 2022, ce seuil est rehaussé à 85 % afin d'élargir le champ des communes bénéficiant de la protection.

❖ **Article 194: Les dotations d'aménagement**

Dans un contexte de stabilité de l'enveloppe DGF des réallocations internes sont faites au profit des communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la DSR, chacune augmentant de 95 millions d'euros par rapport aux montants répartis en 2021.

Cette augmentation est désormais financée en interne au sein de la DGF, par l'écrêtement, sous condition de potentiel fiscal, de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.

III. Les principales mesures de la loi de finances 2022 pour les collectivités territoriales (2/3)

❖ **Article 194: La réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations de péréquation**

Les modifications du panier de recettes des collectivités locales effectuées en 2021, suite aux réformes de la taxe d'habitation (TH) et des impôts de production rendaient nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Une première modification a minima de ces indicateurs a été introduite par la loi de finances pour 2021.

Sans entrer dans des détails techniques assez complexes, une réforme plus en profondeur est désormais retenue pour prendre en compte les recettes effectives perçues par les collectivités locales. Ces indicateurs s'appuyant sur des données financières N-1, la première année de prise en compte du nouveau panier fiscal sera 2022.

❖ **Article 40: Traitement automatisé du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA**

Depuis le 1er janvier 2021, la procédure de déclaration automatisée des dépenses pour le FCTVA est entrée en application. Pour cette première année, seules étaient concernées les collectivités soumises au régime de déclaration des dépenses réalisées en année N.

Pour 2022, c'est au tour des collectivités déclarant les dépenses éligibles de l'année N-1 et en 2023, l'ensemble des collectivités sera concerné (s'ajoutent celles déclarant les dépenses de l'année N-2).

❖ **Article 193: Augmentation et refonte de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité**

Créée en 2019, cette dotation à destination des communes est désormais nommée « dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales ». La loi de finances augmente l'enveloppe de crédits qui passe de 10 millions d'euros à 24,3 millions d'euros, dont 4,3 millions seront prélevés sur la DGF des communes (dotation forfaitaire) et des EPCI (dotation de compensation).

A compter de 2022, cette dotation est également accordée aux communes dont une part importante du territoire est comprise dans un parc naturel régional.

III. Les principales mesures de la loi de finances 2022 pour les collectivités territoriales (3/3)

❖ **LFI 2017: Revalorisation forfaitaire des bases fiscales**

Depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition n'est plus déterminé en loi de finances mais à partir de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre le mois de novembre de l'année N-1 et celui de l'année N-2. Après publication de l'IPCH de novembre 2021, le coefficient d'actualisation s'élève à 1,034 pour 2022, soit un taux de progression des bases d'imposition ménages (taxes foncières - TEOM - TH sur les résidences secondaires) de 3,4 %.

❖ **Article 177: Instauration d'une compensation au profit des communes et EPCI au titre des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements sociaux**

L'Etat assure désormais la compensation intégrale de la perte de recettes supportée par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale en application des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux. Cette mesure concerne l'ensemble des pertes (« effet-taux » compris) pour une durée de 10 ans, pour les logements agréés entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

❖ **Article 100: Aménagement des modalités de déclaration et de recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure**

La taxe est payable, sur la base d'un titre de recette établi au vu d'une déclaration de l'exploitant à la commune ou à l'EPCI effectuée dans les deux mois qui suivent l'installation, le remplacement ou la suppression de tout support publicitaire. Le recouvrement de la taxe est opéré à compter du 1er septembre de l'année d'imposition sur la base des déclarations intervenues au plus tard le 30 juin de la même année. Le principe d'une déclaration annuelle effectuée avant le 1er mars de l'année d'imposition pour les supports existant au 1er janvier est supprimé.

❖ **Article 32: Prélèvement de 0,1% (maximum) pour financer l'apprentissage**

Mise en place d'une cotisation spéciale perçue par le CNFPT permettant de financer 50 % du coût global de formation. Son taux est fixé annuellement par le conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,1 %.

III. Autres mesures des lois de finances 2021 et 2022 impactant la CCBDP

❖ **Article 109: Reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes aux EPCI**

L'article L.331-2 du code de l'urbanisme prévoit la réversion de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités.

→ Auparavant, le reversement était une possibilité mais il devient désormais une obligation.

❖ **Article 194: Prise en compte de la réforme des indicateurs financiers dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF)**

Les modifications apportées dans le calcul du potentiel fiscal des EPCI et des communes sont également prises en compte dans le calcul du CIF des EPCI pour déterminer le montant de la dotation d'intercommunalité.

Parmi les effets attendus, la prise en compte, pour le calcul du CIF, de la fraction de TVA plutôt que celle de l'évolution réelle de ses bases d'impositions de THRP entraînera nécessairement une « décorrélation » avec la situation réelle du groupement.

❖ **LFI 2021: Déploiement des Conseillers numériques**

À la suite de la crise sanitaire qui a imposé un recours accru aux outils numériques, de nouveaux dispositifs, pilotés par l'ANCT, ont été mis en place afin de lutter contre la fracture numérique :

- le recrutement de 4 000 conseillers numériques, afin de former les personnes rencontrant des difficultés avec les outils numériques ;
- l'équipement de structures et lieux de proximité à travers des kits d'inclusion numérique ;
- le déploiement d'un outil Aidants Connect, afin d'accompagner les personnes nécessitant une aide particulière pour réaliser des démarches administratives en ligne.

→ Recrutement de 3 Conseillers numériques au sein de la CCBDP financés à 100% par l'Etat.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Comptes administratifs 2021 de la CCBDP

CA 2021

CCBDP - Clôture des comptes 2021		Budget général	Budget OM	Budget SPANC	Budget ZA	Budget Transport	Budget portage de repas	Budget GEMAPI
Fonctionnement	Report 2020	1 531 274,72 €	123 721,32 €	7 468,92 €	- €	- 4 675,34 €	448,34 €	265 883,86 €
	Résultat 2021	1 719 261,43 €	28 812,40 €	12 978,89 €	- 45 507,90 €	7 518,76 €	- 21 212,62 €	- 4 638,13 €
	Solde de clôture 2021	3 250 536,15 €	152 533,72 €	20 447,81 €	- 45 507,90 €	2 843,42 €	- 20 764,28 €	261 245,73 €
Investissement	Report 2020	1 218 523,70 €	105 452,86 €	5 238,27 €	- 141 305,29 €	38 857,72 €	- €	- €
	Résultat 2021	- 633 360,49 €	- 25 499,97 €	2 813,85 €	12 092,71 €	2 783,30 €	- €	- €
	Solde de clôture 2021	585 163,21 €	79 952,89 €	8 052,12 €	- 129 212,58 €	41 641,02 €	- €	- €
Restes à réaliser	Dépenses RAR	1 712 209,52 €	21 624,00 €	1 011,46 €	3 750,00 €	- €	- €	- €
	Recettes RAR	321 482,45 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Solde des RAR	- 1 390 727,07 €	- 21 624,00 €	- 1 011,46 €	- 3 750,00 €	- €	- €	- €
Résultat cumulé section d'investissement (yc RAR)		- 805 563,86 €	58 328,89 €	7 040,66 €	- 132 962,58 €	41 641,02 €	- €	- €

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	805 563,86 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 444 972,29 €	152 533,72 €	20 447,81 €	- 45 507,90 €	2 843,42 €	- 20 764,28 €	261 245,73 €
Résultat d'investissement reporté (001)		79 952,89 €	8 052,12 €	- 129 212,58 €	41 641,02 €	- €	- €

BUDGET PRINCIPAL 2022
APPROCHE PAR COMMISSION

**Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2022 – COMMISSION A
(SCOT, PCAET , Transport & Mobilité)**

Présidente : Christelle RUYSSCHAERT VP délégué : JM LAGET

Il est prévu le financement du solde de l'étude PCAET (Délibérations N°87/2021; N°9/2020, 125/2019; 240/2017) pour un montant de 32 880 € , une action de promotion de l'usage du VAE (action en lien avec les loueurs locaux 23 000 € et la mise en place d'un plan de communication Mobilité pour un montant de 30 000 € financé à 100% par l'ADEME.

En investissement il est prévu de faire l'acquisition de 19 VAE et d'abris à vélos pour un montant total de 107 730 € dont la demande de subvention à hauteur de 54% est en cours d'élaboration...

En ce qui concerne les charges salariales : une baisse (-0,19 ETP) en raison d'une rupture conventionnelle.

Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2022 – COMMISSION B Président : Jean Michel LAGET VP Déléguée : Christelle RUYSSCHAERT
(Habitat /ADS/Archives)

Comme les années précédentes le service ADS(2ETP) réalisera ses missions pour les communes adhérentes. Le coût de ce service est pris en charge à hauteur de 20% par la CCBDP et refacturé à hauteur de 80% aux communes.

Habitat : (+0,29 ETP) La nouvelle action portée par la commission est le pilotage du diagnostic habitat dont le coût est estimé à 90 000 € avec un financement à hauteur de 80% en subvention. Inclus dans la prestation en option, la réalisation d'un PLH. Cette action est menée en partenariat avec les Petites Ville de demain que sont Nyons et Buis et viendra promouvoir les enjeux du bloc communal de notre territoire au sein du SCOT .

La commission B portera une action le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (Délibération N° 161/2020) + 21 000 €, le financement des missions de conseil dans le domaine de l'habitat et à destination des particuliers (Soliha 40 000 € Architecte Conseil 6 000 €) ainsi qu'une action d'Observatoire du Logement réalisée par l'ADIL pour un montant de 4 500 € .

Archivistes : 1,8 ETP sont affectés à ce service. Sans changement pour 2022

En ce qui concerne la charge salariale : 4,4 ETP.

**Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2022 – COMMISSION C
(Activité de Pleine Nature, Mobilité Douce)**

Président : Roland PEYRON VP délégué : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Comme les années précédentes, les actions menées auront pour objectif, d'une part, de soutenir le secteur associatif qui s'investit dans l'entretien de 850 km de chemins de randonnée dont la contribution financière pour la CCBDP est de 1€ le km entretenu. Cette contribution vient en complément de l'aide apportée par le Département qui est de 10 €/km.

Par ailleurs plusieurs nouvelles actions sont portées par la commission et inscrites en investissement . A savoir le déploiement d'une base Trail (délibération N°91-2021) (45 000 € dont il est prévu une subvention à hauteur de 60% qui reste à confirmer) ainsi qu'un projet d'aménagement Vélo Route Voie Verte pour un montant total de 639 720 € (délibérations N°180/2021) dont le plan de financement prévoit 68 % de subvention (Région 250 000 € , Département 110 000 € , PNR 80 000 €). La récupération du FCTVA permet d'atteindre un financement de 78%. Enfin une charge de 14 335 € est inscrite à la section d'investissement afin de réaliser des travaux sur le sentier « Au Fil de l'Eygues ». Cette dépense est financée à hauteur de 50% (Participation du département pour 6 200 € et du PNR pour 1 200 €)

En ce qui concerne la charge salariale : Après 6 mois de vacances de poste, M. ACCIE rejoindra la collectivité en qualité de technicien APN à compter du 1/04/2022

La fin de l'action FISAC a pour conséquence une baisse des crédits inscrits au BP 2022. Cependant comme les années précédente, il est maintenu un crédit affecté aux aides directes pouvant être apportées aux artisans/commerçants, à l'aide à l'immobilier d'entreprise ainsi que le soutien pouvant être apporté à l'agriculture. Un montant total de 75 000 € est inscrit au BP 2022 à l'identique de 2021.

Par ailleurs un crédit de 5 000 € est inscrit afin de poursuivre la démarche d'attractivité (Délibération N° 164/2021) engagée en 2021 et qui vient s'articuler avec le projet de territoire.

Le service poursuivra ses missions en matière de développement économique (suivi de la commercialisation ZAE Grand Tilleul et études préliminaires sur les futurs ZAE et inventaire ; gestion de l'observatoire foncier ; soutien à l'activité agricole accueil (espace test), transmission (Terre de Lien) et soutien à l'Association Solidarité Paysans).

Par ailleurs, la commission poursuivra le déploiement de la SIL (délibérations N° 85/2019) dont les crédits en dépense d'investissement s'élèvent à 135 000 € ainsi que le projet d'espace test agricole pour lequel un montant de 20 000 € est budgété.

En ce qui concerne la charge salariale : 1,5 ETP est affecté à cette compétence sans évolution.

Soutien aux secteurs associatif : La dépense prévisionnelle est équivalente à celle inscrite depuis la création de la CCBDP à savoir 17 100 € .

Office de tourisme : la délibération N° 183-2021 a acté une augmentation de 20 000 € de la subvention annuelle accordée à l'OT qui passe à 550 000 €. Par ailleurs les frais d'entretien des bâtiments sont restés stables.

Taxe de séjour : Les prévisions de perception de la taxe de séjours augmentent fortement par rapport au prévisionnel 2021 (fin de la crise Covid) pour se mettre à niveau du montant réellement perçu en 2021 soit près de 380 000 €.

Soutien aux projets touristiques communaux : Accord de fusion reversement de 10 000 € en fonctionnement. En investissement inscription d'un montant (nouveau) de 30 000 € en vue de la réhabilitation de la maison des Vautours.

Stratégie de développement touristique : une étude « Eau & Tourisme» subventionnée à hauteur de 80% et dont le reste à charge s'élève à 6 000 €.

En ce qui concerne la charge salariale : 1,5 ETP est affecté à cette compétence soit une évolution de + 0,5 ETP en raison de la présence d'une apprentie chargée de finaliser le dossier de candidature de la CCBDP au label « Famille Plus ».

Les démarches de mutualisation engagées permettent, d'une part, aux communes de bénéficier d'un accompagnement en termes d'ingénierie administrative pris en charge par la CCBDP quant cela est nécessaire (Exemple le suivi DECI par le Département (7 965 € dont le solde sera réglé en 2022 soit 710 €)) mais également de bénéficier de la mise en place d'un réseau de secrétaires.

La mise en place d'un réseau de secrétaires (Délibération N° 158/2021) génère des créations de poste et des coûts supplémentaires en matière de charges salariales. En 2022 deux postes (soit 1,40 ETP) de secrétaires viennent s'ajouter à l'effectif antérieur et représentent un coût supplémentaire d'environ 50 000 € intégralement refacturé aux communes (Montréal-les-Sources; Verclause, Pelonne, Roussieux, Cornillac, Villeperdrix, St Sauveur, Venterol)

La charge est donc neutralisée par le principe de refacturation. Néanmoins, ce personnel est intégré dans les effectifs de la CCBDP.

Actuellement, le suivi de ces démarches mobilise une fraction (0,2 ETP) d'un poste ADS pris en charge par la CCBDP.

La gestion de la compétence de collecte et traitement des Ordures Ménagères et assimilés doit tenir compte de la hausse liée à la collecte et d'autre part à celle liée au transport & traitement.

La hausse liée au transport & traitement : il s'agit des coûts de d'enfouissement des OM et de prise en charge par les filières spécifiques des déchets déposés en déchetterie.

Les coûts de transport & traitement des OM : la TGAP augmente pour cette année de 8€/tonne pour passer à 45 € HT. Par ailleurs une révision de prix de 15% augmente le coût de traitement de 5,39 € /tonne. Les volumes entre 2017 et 2020 sont en baisse de 5,57 %. Cependant, ils ont très légèrement augmenté entre 2020 et 2021 (+ 17 tonnes soit + 0,02 %). Les prévisions budgétaires prennent en compte le volume contractualisé de 4 455 tonnes /an. Sur cette base l'augmentation liée au traitement des OM est de 60 000 €.

Les coûts de traitement Déchetterie : à tonnage équivalent l'impact de la hausse correspond à la révision de prix de + 15% soit + 38 200 €.

Les coûts de traitement du tri sélectif : à tonnage équivalent l'impact de la hausse correspond à une augmentation de + 53 100 €.

Nouvelle prestation 2022 : Le coût d'une prestation « Encombrant » et « Carton brun » s'élève à + 32 500 €

Par ailleurs la section d'investissement prend en compte les investissements suivants :

Achats de conteneurs cartons brun , OM , EMR , Verre pour un montant total de 182 000 €

Aménagement déchetterie et équipements divers pour un montant total de 30 400 €

Aménagement (obligatoire) de locaux sociaux conformes pour le personnel de collecte pour un montant total de 50 000 €

Acquisition d'un BOM pour un montant total de 200 000 €

La hausse liée à la collecte : il s'agit des coûts de fonctionnement du service OM qui prennent en compte les moyens en personnel et en matériel.

Les moyens humains (23,62 ETP soit + 3,33 en 2022) : Comme l'année passée, afin de promouvoir des actions de sensibilisation pour améliorer la qualité du tri, 2 postes de saisonniers sont budgétés. / 2 remplacements sont nécessaires pour rééquilibrer le bon fonctionnement du service au regard de l'accroissement de la pénibilité des conditions de travail. Provision d'un montant de 27 725€ (la pénibilité du travail accru par l'harmonisation des consignes de tri qui demande aux usagers de verser les journaux dans les bacs jaunes accroît le poids de ces derniers) A noter 2 agents en accidents du travail / 0,33 ETP de chauffeur est budgété soit 19 800 € /Missions de secrétariat budgétisées 3 mois en 2021 et 12 en 2022 ainsi que retour à temps plein de l'assistante administrative soit + 24 500 € . Par ailleurs, il apparaît que le marché de l'emploi sur le métier de chauffeur est devenu très concurrentiel. Afin de maintenir le caractère attractif de la collectivité 7 agents ont bénéficié d'une revalorisation du régime indemnitaire, 3 d'entre eux sont passés chef d'équipe et les impacts liés à l'évolution de carrière génèrent une augmentation de 10 000 €

Les moyens en matériel (flotte de véhicule + déchetterie) : la flotte imputée au budget général est de 4 véhicules. Le coût de fonctionnement et d'entretien de cette flotte de véhicule est principalement impacté par le prix du carburant (80% du BP soit + 20 000 € article 60622 en 2022) , leur maintenance (80 % du Bp sans augmentation prévu en 2022 article 6156) ainsi que des frais divers (assurance maintenance logiciel, petite réparation bâtiment)pour un montant de global de 12 280 € soit + 1 420 € .

Evolution 2022 de gestion du service : Pour assurer la gestion des cartons bruns : mise en place d'un schéma de déploiement en concertation étroite avec les maires /Une approche technique sera engagée pour définir les conditions d'organisation de la gestion des biodéchets sur le territoire. Afin d'engager les premières démarches, il est prévu de faire l'acquisition de 300 composteurs individuels pour une valeur total de 21 700 € soit 72 € l'unité. Il sera proposé que ces composteurs soient revendus aux particuliers pour un montant unitaire de 30 €. D'autre part une étude sur la mis en place de conteneurs semi-enterrés sera également engagée...

Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2022– COMMISSION H Président : Stéphane DECONINCK VP délégués : Olivier SALIN – Alain NICOLAS- P. ROCHAS- J. GARCIA (Voirie- ADN)

Concernant la voirie : Conformément aux engagements pris en 2021, le montant de l'autofinancement mobilisé pour financer les travaux de voirie retrouve son niveau de 2019 à savoir 584 750 €.

Concernant la charge salariale 1,1 ETP est affecté à cette compétence. Cette affectation tient compte du départ de M. ZEBAR (en retraite depuis juillet 2021) et du renouvellement du contrat du technicien voirie et de la supervision assurée par le directeur du Pôle Technique.

Concernant ADN : Conformément à la délibération prise en date du 29/06/2021, la participation de la CCBDP s'élèvera à 772 000 € en investissement et à 42 000 € en frais de fonctionnement Ce montant est stable par rapport à 2021.

Rapport d'Orientation Budgétaire & Synthétique 2022 – COMMISSION I
(GEMAPI)

Président : Olivier SALIN VP délégué : Christian CORNILLAC

Suite à la réintégration d'une ingénieure 0,5 ETP sera affecté pour assurer une mission de coordination de la compétence GEMAPI en lien avec les 4 syndicats.

Le coût de l'exercice de la compétence GEMAPI fait l'objet d'un suivi dans un budget annexe. En 2021 le montant total des cotisations appelées (271 236 €) était supérieur au montant total des recettes (265 060 €). Le produit de la taxe fait l'objet d'une délibération (Délibération 70/2021).

A ce jour le montant prévisionnel de la contribution appelée par l'ensemble des syndicats s'élève à 269 480 € pour l'année 2022.

Le coût de l'exercice de la compétence SPANC fait l'objet d'un suivi dans le budget annexe.

Intervention de la CCBDP en début d'année auprès du département afin de solliciter des aides à la réhabilitation des ANC. Dans l'attente de la réponse et pour inciter les particuliers concernés à engager les travaux de réhabilitation, le budget SPANC prévoit un crédit de 22 000 €. Il s'agit d'un crédit de subvention disponible dont les modalités d'attribution devront faire l'objet d'une délibération.

A noter dans le cadre de l'élaboration d'un contrat dit ZRR la CCBDP porte une démarche de mutualisation permettant aux communes participantes de bénéficier de la répartition d'un montant total de subvention estimée à 2 000 000 € et attribuée par l'Agence de l'Eau. A cette fin le bureau d'études CEREG a été retenu pour accompagner les communes dans l'élaboration de leur programme de travaux. Cette prestation d'un montant de 48 000 € TTC sera facturée aux communes en hors taxes soit à hauteur de 38 400 € et répartie en fonction du nombre d'abonnés. La CCBDP ne pouvant pas récupérer la TVA sur cette opération le reste à charge s'élève à 9 600 €. A noter : cette action est rattachée à la commission J mais son inscription budgétaire est portée au budget général.

En 2022, le conseil a validé le principe d'une convention avec la Communauté de communes Vaison Ventoux afin de traiter les contrôles portant sur les diagnostics ventes. Le coût du contrôle sera facturé de façon forfaitaire à 150 €.

Concernant la charge salariale 2 ETP sont affectés à cette compétence, sans changement par rapport à 2021.

Pour rappel : Une présentation générale du Pôle Petite enfance / Enfance – Jeunesse a été faite lors du Conseil du 1/03/2022

ALSH Les ptits Bouts : coût prévisionnel de gestion 179 400€ - subvention prévisionnelle 71 800 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 720 € et peuvent bénéficier d'un financement de 50% soit un reste à charge de 5 364 € financé par l'autofinancement.

Crèche Coté Soleil : coût prévisionnel de gestion 385 790 € - subvention prévisionnelle 266 010 €

Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à la somme de 15 300 € et peuvent bénéficier de 80% et qui génèrent un reste à charge de 3 000 € .

Crèche Les Lutins : coût de gestion 506 410 € - subvention prévisionnelle 345 000 €

Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 49 430 € et peuvent bénéficier de 80% de subvention soit un reste à charge de 9 886 €

Pour l'ensemble de ces structures l'augmentation de la masse salariale est de 23 370 €. Cela prend en compte l'évolution des grilles indiciaires, l'évolution du temps de travail ainsi que la passage d'un contrat d'insertion vers un CDD.

Le Pôle Petite enfance intègre également cette année une valorisation du poste de direction (bénéficiant d'une subvention de 12 000 €) au titre de la coordination Contrat Territorial Global (CTG) ainsi qu'une mission de secrétariat.

Les structures gérées par convention

RAM-LAP (CCBDP) : Il s'agit d'une subvention versée à l'association Mutuelle Petite Enfance d'un montant de 82 000 € et pour laquelle la CCBDP perçoit une recette de 27 113 € soit un reste à charge de 54 887 €. Le reste à charge reste stable entre 2021 et 2022.

Les Frimousses (Rémuzat) : Il s'agit d'une subvention versée à l'association gestionnaire de la crèche d'un montant de 27 653 € et pour laquelle la CCBDP perçoit 15 000 € de recette soit un reste à charge de 12 653 €. Le reste à charge reste stable entre 2021 et 2022.

En investissement projet d'étude d'aménagement d'un espace « préparation/conditionnement des repas » est inscrit au BP pour un montant de 3 000 € (convention avec EPORA) Le budget prévisionnel des travaux pourra alors être chiffré.

Les Souris Vertes (Buis) : Il s'agit d'une subvention versée à l'association gestionnaire de la crèche d'un montant de 86 000 € et pour laquelle la CCBDP perçoit 36 553 € de recette soit un reste à charge de 49 447 € . Le reste à charge reste stable entre 2021 et 2022.

En investissement Maison de l'Enfance inscrit pour un montant de 1 819 300 € (dont 144 100 € de terrain) (délibération N° 131/2021)

A Petits Pas (Les Pilles) : : Il s'agit d'une subvention versée à l'association gestionnaire de la crèche d'un montant de 44 865€ et pour laquelle la CCBDP perçoit 22 480 € de recette soit un reste à charge de 22 385 € Le reste à charge reste stable entre 2021 et 2022.

MONTBAMBIN (Montbrun) : Il s'agit d'une subvention versée à l'association gestionnaire de la crèche d'un montant de 55 535€ et pour laquelle la CCBDP perçoit 33 453 € de recette soit un reste à charge de 32 083 €. Le reste à charge reste stable entre 2021 et 2022.

Le reste à charge du coût de la gestion en régie déléguée reste stable entre 2021 et 2022 et s'élève à 171 455 €

ALSH « Les Petits Loups » (4/ 11 ans -Hautes Baronnies) : coût de gestion prévisionnel 70 680 € - subvention prévisionnelle de 45 500 €

ALSH « Section de Jeunes » (12/17 ans -Hautes Baronnies) : coût de gestion prévisionnel 27 450 € - subvention prévisionnelle de 16 670 €

ALSH « Les Guards » (4- 11 ans -Val d'Eygues) : coût de gestion prévisionnel 318 400 € - subvention prévisionnelle 158 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 54 135 € et peuvent bénéficier de 40% de subvention. Le reste à charge sera donc de 34 135 €

ALSH « Planète Jeunes » (12/17 ans – Pays de Buis) : coût de gestion prévisionnel 56 550 € - subvention prévisionnelle 5 572 €

Service d'Accompagnement Socio Educatif (12/17 ans collégiens Nyons et Buis) : coût de gestion prévisionnel 166 780 – subvention prévisionnelle de 95 125 €

Animation Territoriale /CTEAC : coût de gestion de 122 600 € - subvention prévisionnelle de 92 000 €

Coordination Enfance/Jeunesse & Mission Locale : coût de gestion 119 850 € (En 2022 prévision d'un diagnostic jeunesse coût 40 000 € subventionné à hauteur de 30 000 €) – subvention prévisionnelle : 55 000 € (dont diag jeunesse)

Le Pôle Enfance Jeunesse intègre également cette année une valorisation du poste de direction (bénéficiant d'une subvention de 12 000 €) au titre de la coordination Contrat Territorial Global (CTG).

Pour l'ensemble de ces structures l'augmentation de la masse salariale est de 49 940 €. Cela prend en compte un poste de coordination jeunesse, un contrat aidé pour renforcer l'accompagnement de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle.

En gestion déléguée : **ALSH « Vallée de l'Ennuyé »** (4/11 ans Pays de Buis) : coût de gestion 6350 € - subvention prévisionnelle 12 000

ALSH « Chat Botté » (4/11 ans Pays de Buis) : cout de gestion de 75 000 € - subvention prévisionnelle 11 120 €

ALSH « Vallée de l'Oule » (4/11 ans Pays Rémuzat) : coût de gestion 7 650 € -subvention prévisionnelle 1 000 €

BUDGET PRINCIPAL 2022
APPROCHE BUDGETAIRE (par chapitres et articles)
Section de Fonctionnement
Les dépenses

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	2 475 631 €	2 263 590,31 €	2 966 202 €
60	Achats & Variations de Stock	274 442 €	259 648,72 €	337 300 €
61	Services Extérieurs	1 552 741 €	1 502 321,67 €	1 855 100 €
62	Autres Services Extérieurs	627 149 €	481 152,71 €	753 352 €
63	Impôts et Taxes assimilées	21 300 €	20 467,21 €	20 450 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 890 662 €	3 792 574,70 €	4 515 950,00 €
014	Atténuations de produits	216 410 €	216 409,00 €	225 409 €
65	Autres charges de gestion courante	1 626 724 €	1 490 461,20 €	1 671 395 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 209 428 €	7 763 035,21 €	9 378 956 €
66	Charges financières (b)	86 770 €	86 734,28 €	79 484 €
67	Charges exceptionnelles (c)	5 200 €	5 190,61 €	- €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	15 102 €	15 101,80 €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		8 316 500 €	7 870 061,90 €	9 458 440 €
023	Virement à la section d'investissement	1 227 268 €		1 368 688,02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	316 084 €	316 511,12 €	349 598 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)		1 543 352 €	316 511,12 €	1 718 286 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 859 852 €	8 186 573,02 €	11 176 727 €

		2021		2022
		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	47 100 €	81 754 €	70 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	872 576 €	1 036 236 €	1 174 750 €
73	Impôts et taxes	6 852 828 €	7 002 431 €	7 336 565 €
74	Dotations, subventions et participations	1 620 847 €	1 624 877 €	1 933 627 €
75	Autres produits de gestion courante	18 880 €	16 896 €	16 976 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		9 412 231 €	9 762 194,46 €	10 531 918,00 €
76	Produits financiers			- €
77	Produits exceptionnels	- €	43 527 €	- €
78	Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 112 €	100 109 €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 112 €	100 109 €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 512 342,67 €	9 905 830,45 €	10 531 918 €
Reprise de l'excédent antérieur		1 531 274,72 €	1 531 274,72 €	2 444 968 €
TOTAL DES RECETTES yc EXCEDENT N-1		11 043 617,39 €	11 437 105,17 €	12 976 886 €

SYNTHESE des dépenses de fonctionnement

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	2 475 631 €	2 263 590,31 €	2 966 202 €
	60 Achats & Variations de Stock	274 442 €	259 648,72 €	337 300 €
	61 Services Extérieurs	1 552 741 €	1 502 321,67 €	1 855 100 €
	62 Autres Services Extérieurs	627 149 €	481 152,71 €	753 352 €
	63 Impôts et Taxes assimilées	21 300 €	20 467,21 €	20 450 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 890 662 €	3 792 574,70 €	4 515 950,00 €
014	Atténuations de produits	216 410 €	216 409,00 €	225 409 €
65	Autres charges de gestion courante	1 626 724 €	1 490 461,20 €	1 671 395 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 209 428 €	7 763 035,21 €	9 378 956 €

Article 60 : + 62 000 €

La prévision budgétaire prend en compte une prévision d'augmentation du coût de l'énergie et du carburant, principale raison de l'évolution constatée.

Article 61 : + 302 359 €

La prévision budgétaire prend en compte une augmentation du coût de traitement des OM pour un montant de + 195 000 €, le financement de l'élaboration du contrat ZRR (+48 000 €; refacturation HT aux communes) ; de l'étude Tourisme & Eau (+30 000 € dont 24 000 € de subvention); et du coût de maintenance et d'entretien (+ 26 000 €)

Article 62 : + 126 000 €

La prévision budgétaire prend en compte le financement de l'élaboration du Projet de territoire (+ 90 000 €, sub. ANCT de 30 000 €) ainsi que celui d'un PLH (90 000 € subv 80%). Des baisses réalisées par ailleurs (frais d'affranchissement, de réceptions, de concours divers) permettent d'atténuer les augmentations constatés

Chapitre 012 Charges de Personnel et frais assimilés

	2021		2022
	BP	CA	BP
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 890 662 €	3 792 575 €	4 515 950 €
Charges Brutes	2 620 769 €	2 558 757 €	3 054 280 €
Charges Sociales & autres	1 269 893 €	1 233 818 €	1 461 670 €

Autres charges	
Versement au CDG 69 pour JM AUBERT	32 644,96 €
CNAS	21 242,40 €
Assurance SOFAXIS	94 358,80 €
Assurance SOFAXIS reliquat 2021	2 751,63 €
Visites médicales	3 500,00 €
DENIS Denise (licenciement pour inaptitude physique)	3 000,00 €
Prime d'inflation	7 700,00 €
ARE BERNARD Michel	12 000,00 €
Secrétaire Sederon	6 000,00 €
FNCSFT	1 500,00 €
COS	17 000,00 €
VAE DORIGNY Julien	1 650,00 €
Bilan de compétences GOUMARRE Christelle	1 700,00 €
Ecole apprentissage Manon TREMOULET	12 340,25 €
Tickets Restaurant Edenret	28 500,00 €
SFT MUSELET	2 000,00 €
TOTAL	247 888,04 €

Ecart BP 2021 - BP 2022			
	Salaires Bruts	Charges Sociales	Total
BP 2021	2 620 769,00 €	1 269 893,00 €	3 890 662,00 €
BP 2022	3 054 280,00 €	1 461 670,00 €	4 515 950,00 €
Ecart	433 511,00 €	191 777,00 €	625 288,00 €

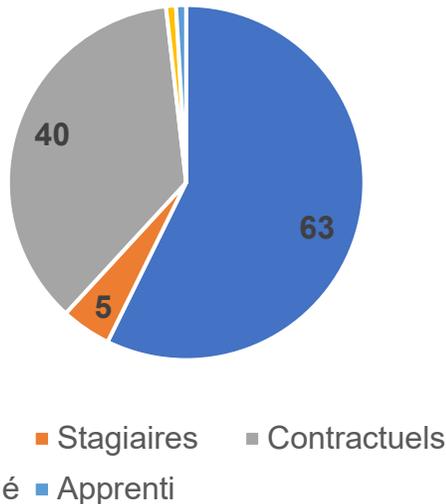
TOTAL Autres charges 2021 : 240 605 €

		ANNEE 2021			ANNEE 2022				
	COMMISSIONS	ETP 2021	Prévu Charges Brutes 2021	Réalisé Charges Brutes 2021	ETP 2022	Prévu Charges Brutes 2022	Variation BP à BP	VARIATION ETP 2021 / 2022	Observations
Pôle Aménagement	Commission A ADS/SCOT / PCAET / Mobilié	1,52	51 462,00 €	49 092,04 €	1,33	44 130,00 €	-7 332,00 €	- 0,19	Fin du tuilage avec NB.
	Commission B HABITAT / Archives	4,11	114 585,00 €	106 285,21 €	4,40	132 300,00 €	17 715,00 €	0,29	+0,29 ETP sur Habitat.
	Commission C APN	1,11	32 180,00 €	33 640,00 €	1,70	51 770,00 €	19 590,00 €	0,59	Augmentation Rem Chargé de mission APN (+ 1900 €/an) Variation ventilation analytique +0,49 ETP responsable de service + 0,1 ETP Responsable de Pôle.
Pôle Attractivité	Commission D Economie	1,50	56 375,00 €	59 900,00 €	1,50	61 100,00 €	4 725,00 €	-	Stagiaire de 3 mois (3 000 €/ Augmentation poste suite à renouvellement de contrat)
	Commission E Tourisme	1	36 635,00 €	36 940,00 €	1,50	37 350,00 €	715,00 €	0,5	Apprentie + 8800 € /Variation liée à réorganisation -8 085 €
	Commission F Mutualisation	0,66	27 225,00 €	25 895,00 €	2,06	59 975,00 €	32 750,00 €	1,40	+ 1,4 ETP pour secrétariat Mutualisé
Pôle Technique	Commission G OM	20,29	493 375,00 €	546 048,79 €	23,62	575 400,00 €	82 025,00 €	3,33	+1 ETP secrétariat (24 500 €) / + 0,33 ETP Chauffeur (+ 19 800 €) / + 2 remplacements (27 725 €) /Revalorisation+ Evolution de carrière + 10 000€ /
	Commission H Voirie /ADN	1,7	45 430,00 €	43 740,00 €	1,10	30 100,00 €	-15 330,00 €	- 0,60	Départ à la retraite du technicien au 31/07
	Commission I GEMAPI	0	0,00 €	0,00 €	0,50	21 300,00 €	21 300,00 €	0,5	+0,5 ETP Réintégration agent Ingénieure
	Commission J SPANC	2	82 622,00 €	67 990,00 €	2,05	82 622,00 €	0,00 €	0,05	Revalorisation salariale des 2 agents + 0,5 ETPIngénieure + 0,05 Supervision
Pôle Petite Enfance -Enfance Jeunesse	Commission K Petite Enfance	26,18	672 680,00 €	660 000,00 €	27,67	710 950,00 €	38 270,00 €	1,49	Pilotage : poste à temps plein sur l'année 2022 + 11 300 € ; 3 600 € secrétariat. Petits Lutins : + 8 000 contrat d'insertion en contrat CDD ; reclassement direction + 11 200 € , Evolution de carrière 1 000 € Petits Bouts : reprise à temps plein direction + 7000 € , Evolution de carrière 500 € Coté Soleil : Reclassement cat C en cat B +5 000 € ; Evolution de carrières 2 000 € ; augmentation du temps de travail + 5 000 €
	Commission L Enfance Jeunesse	14,58	394 400,00 €	333 700,00 €	15,58	444 340,00 €	49 940,00 €	1	1 poste de coordination (34 500 €) / 1 contrat CAE (13 700 €) / Vacances animations 1 740 €
	Commission M Administration Générale	18,7	613 800,00 €	595 525,00 €	24,20	802 943,00 €	189 143,00 €	5,50	3 ETP Conseillers Numériques /1 ETP Contrat local de Santé / 1 ETP Communication /0,5 ETP Ingé Eau Assainissement
	TOTAL	93,35	2 620 769,00 €	2 558 756,04 €	107,21	3 054 280,00 €	433 511,00 €	13,86	

1. Structuration des effectifs de la collectivité

Les effectifs prévisionnels 2022 pour la CCBDP se portent à **110 agents**, dont :

- 63 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- 5 agents stagiaires
- 40 agents contractuels
- 1 agent en contrat aidé
- 1 agent accueilli en apprentissage



Age moyen des agents de la CCBDP : 45,17 ans

Age moyen des agents titulaires : 47,66 ans

Age moyen des agents contractuels : 40,14 ans

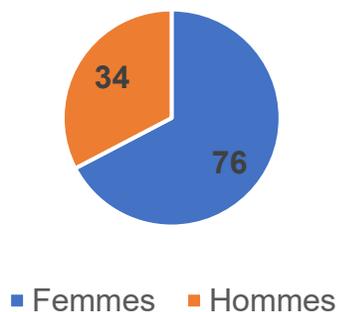
3. Répartition par catégorie et temps de travail

	A	B	C
Titulaires	13	6	47
Contractuels	11	8	25

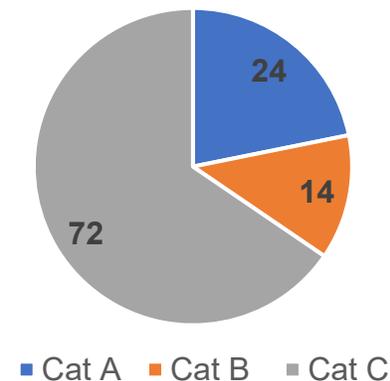
2. Répartition Femmes / Hommes

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	76	34

Répartition Femmes / Hommes



	A	Dont agent à temps partiel	B	Dont agent à temps partiel	C	Dont agent à temps partiel
Agents à temps complet	22	2	11	/	53	2
Agents à temps non complet	2	/	3	/	19	/
TOTAL	24	2	14	0	72	2



65	Autres charges de gestion courante	1 626 724 €	1 490 461,20 €	1 671 395 €	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	- €	- €	- €	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	- €	11 200,85 €	4 700 €	
6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	- €	5 808,12 €	- €	
6531	Indemnités	204 635 €	202 588,68 €	204 000 €	Délibération N° 72/2020
6532	Frais de mission	1 000 €	- €	1 000 €	
6533	Cotisations de retraite	16 268 €	14 911,34 €	15 000 €	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	52 402 €	47 669,67 €	50 000 €	
6535	Formation	5 735 €	4 013,00 €	4 000 €	Sensibilisation Violences Faites aux Femmes
6536	Frais de représentation du maire			- €	
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc de fin de mandat			- €	
6541	Créances admises en non-valeur	4 000 €	- €	4 000 €	
6542	Créances éteintes	1 500 €	110,50 €	1 006 €	
65548	Autres contributions	126 700 €	126 123,60 €	127 000 €	SYPP 48 500 € /ADN 42 000 €/PNR 36 500 € + évolution population
6558	Autres contributions obligatoires	25 000 €	1 080,00 €	25 000 €	
65733	Départements	2 478 €	1 770,00 €	700 €	
657351	GFP de rattachement			- €	
657358	Autres groupements	27 322 €	33 055,92 €	27 400 €	
657363	SPA	38 387 €	- €	25 000 €	Frais de notaire BA ZA
65737	Autres établissements publics locaux			43 485 €	Subvention BA portage de repas
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 121 298 €	1 011 859,84 €	1 139 104 €	
65888	Autres	- €	32 429,68 €	- €	

**ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (nature 6574)
ANNEE 2022**

Objet	Secteur	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Développement économique - service commun	Economie	0 €	0 €	0 €	0 €	
Aides à l'immobilier des entreprises	Economie	15 000 €	11 400 €	21 400 €	9 000 €	15 000 €
OCM-Opération Collective de Modernisation - part CCBDP	Economie	85 000 €	63 034 €	30 000 €	5 319 €	30 000 €
OCM-Opération Collective de Modernisation - part FISAC	Economie	62 500 €	59 991 €	5 168 €	262 €	0 €
PFIL-PlateForme Initiative Locale	Economie	0 €	-4 000 €	0 €	0 €	0 €
Projets agricoles	Economie	3 200 €	-4 746 €	17 430 €	1 464 €	14 000 €
Appui aux entreprises - Service commun	Economie	13 200 €	14 000 €	14 500 €	13 679 €	16 000 €
		178 900 €	139 679 €	88 498 €	29 724 €	75 000 €
Subv entretien sentiers de randonnées	Aménagement	7 500 €	6 817 €	6 000 €	4 711 €	9 350 €
CLSH - service commun ALSH Vallée de l'Ennuyé	Enfance	6 350 €	0 €	6 350 €	0 €	6 351 €
CLSH-service commun ALSH DE LA VALLEE DE L'OULE	Enfance	7 650 €	13 084 €	7 650 €	6 009 €	7 650 €
CLSH-service commun ALSH LE CHAT BOTTE	Enfance	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
		89 000 €	88 084 €	89 000 €	81 009 €	89 001 €
CONTRAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL	Culturel	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €
COORDINATION EJ ET MISSION LOCALE	Jeunesse	40 300 €	31 824 €	45 000 €	38 490 €	41 000 €
CRECHE - A PETIT PAS	Petite enfance	44 845 €	44 191 €	44 865 €	44 858 €	44 865 €
CRECHE - ASS LES FRIMOUSSES DES DEUX VALLEES REMUZAT	Petite enfance	29 600 €	29 563 €	29 600 €	29 000 €	29 653 €
CRECHE - LES SOURIS VERTES	Petite enfance	78 000 €	84 668 €	86 000 €	86 000 €	86 000 €
CRECHE - MONT BAMBIN	Petite enfance	67 165 €	46 606 €	65 535 €	65 409 €	65 535 €
RAM (Relais d'Assistance Maternelle)	Petite enfance	82 000 €	82 000 €	82 000 €	70 360 €	82 000 €
		301 610 €	287 028 €	308 000 €	295 626 €	308 053 €
Solidarité habitat intergénération	Habitat/logement	500 €	2 400 €	3 500 €	0 €	2 400 €
Subventions pompiers	Divers	700 €	400 €	700 €	400 €	700 €
OTC - Office de tourisme communautaire	Tourisme	510 000 €	510 000 €	530 000 €	530 000 €	550 000 €
Soutien aux projets touristiques communaux	Tourisme	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Stratégie de developpement touristique de la CCBDP	Tourisme	10 000 €	10 000 €	3 500 €	0 €	11 500 €
		530 000 €	520 000 €	543 500 €	530 000 €	561 500 €
Subvention territoire PR	Territorial	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Subvention territoire VE	Territorial	700 €	1 000 €	700 €	1 800 €	700 €
Subvention territoire HB	Territorial	9 000 €	3 900 €	9 000 €	5 000 €	9 000 €
Subvention territoire PB	Territorial	7 400 €	4 700 €	7 400 €	5 100 €	7 400 €
		27 100 €	19 600 €	27 100 €	21 900 €	27 100 €
	Engagement projet fusion					
TOTAL SUBVENTIONS		1 185 610 €	1 105 832 €	1 121 298 €	1 011 860 €	1 139 104 €

**SYNTHESE des dépenses de
fonctionnement**

TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 209 428 €	7 763 035,21 €	9 378 956 €
66	Charges financières (b)	86 770 €	86 734,28 €	79 484 €
67	Charges exceptionnelles (c)	5 200 €	5 190,61 €	- €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	15 102 €	15 101,80 €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		8 316 500 €	7 870 061,90 €	9 458 440 €
023	Virement à la section d'investissement	1 227 268 €		1 368 688,02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	316 084 €	316 511,12 €	349 598 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)		1 543 352 €	316 511,12 €	1 718 286 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 859 852 €	8 186 573,02 €	11 176 727 €
		Résultat Exercice N		1 800 160 €

Dans le cadre des investissements envisagés pour 2022, le virement à la section d'investissement est de 1 368 688,02€

**SYNTHESE des recettes de
fonctionnement**

		2021		2022
		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	47 100 €	81 754 €	70 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	872 576 €	1 036 236 €	1 174 750 €
73	Impôts et taxes	6 852 828 €	7 002 431 €	7 336 565 €
74	Dotations, subventions et participations	1 620 847 €	1 624 877 €	1 933 627 €
75	Autres produits de gestion courante	18 880 €	16 896 €	16 976 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		9 412 231 €	9 762 194,46 €	10 531 918,00 €

En 2022, l'évolution des recettes proviennent principalement du nombre plus important de personnel faisant l'objet d'une refacturation, d'une estimation de valorisation du rachat matière réalisée par le SYPP à la hauteur des recettes N-1 (article 70)

Les recette évoluent également du fait de l'augmentation de la TEOM (+ 210 520 €), de la revalorisation des bases (+3,4%) ainsi qu'une prévision de Taxe de Séjour estimée à 380 000 € soit l'équivalent de 2019 (article 73)

Les recettes de gestion courantes augmentent d'environ 19% (article 74)

		2021		2022	
		BP	CA	BP	
013	Atténuations de charges	47 100 €	81 754 €	70 000 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	872 576 €	1 036 236 €	1 174 750 €	
7013	Vente de produits résiduels	5 900 €	- €	5 900 €	
70388	Autres redevances et recettes diverses	5 500 €	5 648 €	5 500 €	
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	45 000 €	39 142 €	45 000 €	
70631	A caractère sportif	- €	166 €	250 €	
70632	A caractère de loisirs	84 236 €	49 902 €	86 000 €	} Facturation Famille
7066	Redevances et droits des services à caractère social	88 000 €	151 646 €	135 000 €	
70688	Autres prestations de services	60 000 €	59 274 €	60 000 €	Refacturation ADS
7078	Autres marchandises			8 100 €	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 000 €	- €	500 €	
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	481 000 €	455 284 €	510 000 €	Refacturation budget annexe OM 480 000 € / GEMAPI 30 000 €
70845	Aux communes membres du GFP	47 140 €	87 015 €	132 500 €	Postes Mutualisés 44 000 € + SPANC 88 000 €
70846	AU GFP de rattachement				
70848	Aux autres organismes	- €	- €		
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	4 800 €	4 800 €		
70875	Par les communes membres du GFP	- €	96 €		
70878	par d'autres redevables	- €	35 220 €	36 000 €	Location Bâtiment Partenaires
7088	Autres produits d'activités annexes	33 000 €	148 235 €	150 000 €	Revente Matière de SYPP et autre

2022 : Maintien des Taux 2021

Intitulé	Tx/BP 2022	Bases Prévisionnelles 2022	Produits Prévisionnels proposés
(Taux THS)	(4,11%)		561 898,00 €
Taux TFB	6,95%	30 953 755 €	2 151 286,00 €
Taux TFNB	17,29%	1 394 135 €	241 046,00 €
Taux CFE	6,03%	3 638 010 €	219 372,00 €
Taux FPZ	27,53%	24 900 €	6 855,00 €
TOTAL PRODUIT FISCAL			3 180 457,00 €

2021		2022
BP	CA	BP
6 852 828 €	7 002 431 €	7 336 565 €
3 059 275 €	3 075 877 €	3 180 457 €
526 199 €	543 422 €	561 898 €
2 080 413 €	2 080 547 €	2 151 286 €
233 588 €	233 120 €	241 046 €
219 075 €	218 788 €	226 227 €
77 218 €	77 218 €	77 000 €
	12 896 €	
228 378 €	235 006 €	230 000 €
2 094 697 €	2 104 102 €	2 305 220 €
275 000 €	378 213 €	380 000 €
1 118 260 €	1 119 119 €	1 163 888 €

FISCALITE TEOM		
TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
9,09%	9,95%	10,95%

REOM (+ 20 €)

Pays de Rémuzat : 155 €

Pays des Hautes Baronnies : 180 €

Pays de Buis : 185 €

73	Impôts et taxes	6 852 828 €	7 002 431 €	7 336 565 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 059 275 €	3 075 877 €	3 180 457 €
73111	TH	526 199 €	543 422 €	561 898 €
73111	TFB	2 080 413 €	2 080 547 €	2 151 286 €
73111	TFNB	233 588 €	233 120 €	241 046 €
73111	CFE	219 075 €	218 788 €	226 227 €
73111	Rôles supplémentaires			
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	77 218 €	77 218 €	77 000 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		12 896 €	
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	228 378 €	235 006 €	230 000 €
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 094 697 €	2 104 102 €	2 305 220 €
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations			
7362	Taxes de séjour	275 000 €	378 213 €	380 000 €
7382	Fraction TVA	1 118 260 €	1 119 119 €	1 163 888 €

		2021			2022
		BP	CA	Crédits annulés	BP
74	Dotations, subventions et participations	1 620 847 €	1 624 877 €	- 4 030 €	1 933 627 €
74124	Dotation d'intercommunalité	162 981 €	178 767 €	- 15 786 €	180 000 €
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	45 135 €	44 246 €	889 €	45 000 €
744	FCTVA	3 942 €	2 802 €	1 140 €	2 800 €
74718	Autres	121 442 €	70 584 €	50 858 €	185 000 €
7472	Régions	12 000 €	- €	12 000 €	24 000 €
7473	Départements	110 000 €	113 898 €	- 3 898 €	123 500 €
74741	Communes membres du GFP	- €	105 €	- 105 €	150 €
7477	Budget communautaire et fonds structurels			- €	24 000 €
7478	Autres organismes	210 766 €	301 896 €	- 91 130 €	325 000 €
74781	CLSH ATL	16 300 €	10 643 €	5 657 €	14 400 €
74782	CLSH PSO-CRECHE PSU	404 576 €	384 808 €	19 768 €	402 000 €
74783	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	468 927 €	452 350 €	16 577 €	543 000 €
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle			- €	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	40 277 €	40 277 €	- €	40 277 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	24 500 €	24 500 €	- €	24 500 €
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	- €	- €	- €	

Article 74 : + 312 780€

Article 74718 : Petite Enfance 20 655 € /
Enfance 14 115 € / CTEAC 55 230 € / CLS 20 000 € /
Conseillers Num 75 000 € .

Article 7473: Jeunesse 83 500 € /CTEAC 15 000 €
/Coordination 25 000 €

Article 7477 : + 24 000 € Etude tourisme

Article 7478 : Mobilité 82 060 € / PLH 72 440 € /
Agriculture 16 000 € / OM 134 500 / Jeunesse 20 000 €

	2021		2022
	BP	CA	BP
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	9 412 231 €	9 762 194,46 €	10 531 918,00 €
76 Produits financiers			- €
77 Produits exceptionnels	- €	43 527 €	- €
78 Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre services	100 112 €	100 109 €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	100 112 €	100 109 €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 512 342,67 €	9 905 830,45 €	10 531 918 €
Reprise de l'excédent antérieur	1 531 274,72 €	1 531 274,72 €	2 444 968 €
TOTAL DES RECETTES yc EXCEDENT N-1	11 043 617,39 €	11 437 105,17 €	12 976 886 €

Excédent Reportable Prévisionnel 1^{er} Janvier 2023 : 1 800 160 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Synthèse de la section d'investissement

DÉPENSES		BP 2022
		Propositions Nouvelles
CHAP 203	FRAIS ETUDES	45 000,00 €
CHAP 204	SUBVENTIONS VERSEES	59 000,00 €
CHAP 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	753 783,15 €
2158	Autres installations, matériel et outil.	39 400,00 €
2181	Installations générales diverses	62 026,15 €
2182	Matériel de transport	200 000,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	42 974,00 €
2184	Mobilier	193 500,00 €
2188	Autres immo corporelles	215 883,00 €

Compte	PROPOSE 2022	Observation
2031	45 000,00 €	Création Base Trail
TOTAL 204	45 000,00 €	
2041411	25 000,00 €	Fond de concours reversement taxe de séjour sur projet territoire Val d'Eygues
2041411	4 000,00 €	Achat de 3 éco compteurs avec le PNR
2041411	30 000,00 €	Fonds de concours réhabilitation Maison des Vautour
TOTAL 204	59 000,00 €	
2158	15 000,00 €	Protection Mur de la déchetterie
2158	6 000,00 €	Impératif Sécurité Rehausse Béton bennes gravats
2158	3 000,00 €	Petit Electro Portatif
2158	3 000,00 €	Pesée Quai de Transfert
2158	2 400,00 €	Transpalette Electrique
2158	10 000,00 €	Equipement Atelier
TOTAL 2158	39 400,00 €	
2181	8 000,00 €	Amélioration Rubriques conditions de travail
2181	3 500,00 €	Mise aux normes électrique quai de transfert
2181	31 200,00 €	Transformation salle de réunion en bureaux
2181	3 000,00 €	Mise aux normes portail électrique
2181	10 000,00 €	Mise aux normes éclairage intérieur/extérieur
2181	15 000,00 €	Reprise Faïtage
2181	5 000,00 €	Création placard
2181	12 000,00 €	Création sortie sécurité Salle du Conseil
2181	2 300,00 €	Remplacement dalles faux plafond
TOTAL 2181	90 000,00 €	
2182	200 000,00 €	Renouvellement BOM
TOTAL 2182	200 000,00 €	
2183	15 000,00 €	Matériel Informatique
TOTAL 2183	15 000,00 €	
2184	126 000,00 €	Conteneurs Cartons Brun
2184	20 000,00 €	Conteneurs OM
2184	18 000,00 €	Conteneurs EMR
2184	18 000,00 €	Conteneurs VERRE
2184	9 000,00 €	Equipement Atelier
2184	2 500,00 €	Mobilier interieur
TOTAL 2184	193 500,00 €	
2188	4 000,00 €	Traitement incivilité OM Appareil Photos
2188	15 300,00 €	Multiaccueil Coté Soleil
2188	10 750,00 €	ALSH Les Petits Bouts
2188	49 450,00 €	Multiaccueil Les Petits Lutins
2188	40 600,00 €	ALSH Les Petits Loups
2188	54 083,00 €	ALSH Les Guards
2188	31 300,00 €	SASé
2188	10 400,00 €	ALSH Ado Buis
TOTAL 2188	215 883,00 €	
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES NOUVELLES INSCRIPTIONS 2022		
TOTAL CHAPITRE 204	59 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21	753 783,00 €	
TAL INVEST 2022 Hors Opérati	812 783,00 €	

118 180 € de subvention

DÉPENSES		BP 2022
		Propositions Nouvelles
CHAP OP	OPERATIONS INDIVIDUALISEES	5 895 364,69 €
	Opération n°106 Sentier Eygues	10 335,00 €
	Opération n°111 Signalétique	135 000,00 €
	Opération N° 2021 - Voirie 2021	412 330,09 €
	Opération N° 2022 - Voirie 2022	1 741 383,60 €
	Opération N°223 voirie conven concor 2022	150 000,00 €
	Opération n°232 Maison de l'Enfance	1 679 900,00 €
	Opération n°235 Dével Voies Douces	639 720,00 €
	Opération n°237 Etude Mobilité	140 074,00 €
	Opération n°240 Espace Test Agri	20 000,00 €
	Opération n°242 Aménagement Buis	659 822,00 €
	Opération n°243 locaux sociaux OM	50 000,00 €
	Opération n°244 Salle de réunion Buis	256 800,00 €
TOTAL des dépenses d'équipement		6 753 147,84 €

		Opération 106 Sentier Eygues	Opération 111 Signalétique Tr PB / Tr HB	Opération 2021 Voirie 2021	Opération 2022 Voirie 2022	Opération 223 Voirie concordante 2022	Opération 232 Maison de l'Enfance
		Délib N° 13/2020			Délib N°131/2020		
PROPOSITIONS NOUVELLES 2022	Dépenses						
	TOTAL BP 2022	10 335,00	135 000,00	412 330,09	1 741 383,60	150 000,00	1 679 900,00
	Recettes						
	040						
	021						
	10222	1 695,00	20 500,00	67 638,63	285 656,57	24 606,00	229 000,00
	FCTVA 1068						
	Dépôt de garantie 165						
	1641 EMPRUNT						370 000,00
	1321 ETAT						125 000,00
	1322 REGION						200 000,00
	1323 DEPARTEMENT	5 168,00					279 200,00
	13241 COMMUNE				866 407,00	125 394,00	
	1326 Autres ETALBLISS PUBLICS						
	1327 EUROPE						
	1328 Autres (CAF/MAS etc)						495 000,00
	1337 DSIL						125 000,00
	1348 Autres (affectés à l'équipement non amortissable)						
	1388 Autres						
	276341						
458240							
TOTAL BP 2022	6 863,00	20 500,00	67 638,63	1 152 063,57	150 000,00	1 823 200,00	
Dont recours à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	
						41	
Dont autofinancement	-3 472,00	-114 500,00	-344 691,46	-589 320,03		143 300,00	

	Opération 235 Aménagement Itinéraires Voie Douce 1	Opération 237 Etude Mobilité	Opération 240 Espace Test Agricole	Opération 242 Aménagement Buis
	Délib N° 180/2021	Délib N°120/2021	Délib N°117/2020	
Dépenses				
TOTAL BP 2022	639 720,00	140 074,00	20 000,00	659 822,00
Recettes				
040				
021				
10222 FCTVA	58 759,00	22 978,00		109 280,00
Dépôt de garantie 165				
1641 EMPRUNT	110 000,00			150 000,00
1321 ETAT				157 145,00
1322 REGION	250 000,00	69 000,00		
1323 DEPARTEMENT	110 000,00	9 000,00		114 000,00
13241 COMMUNE				
1326 Autres ETALBLISS PUBLICS				
1327 EUROPE				
1328 Autres (CAF/MAS etc)				
1337 DSIL	80 000,00			125 000,00
1348 Autres (affectés à l'équipement non amortissable)				
1388 Autres				
276341				
458240				
TOTAL BP 2022	608 759,00	100 978,00	0,00	655 425,00
Dont recours à l'emprunt	110 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Dont autofinancement	-30 961,00	-39 096,00	-20 000,00	-4 397,00

Synthèse de la section d'investissement

DÉPENSES		BP 2022
		Propositions Nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	397 387,49 €
27	Autres immos financières	
TOTAL des dépenses financières		397 387,49 €
458140	Opérations pour compte de tiers	27 936,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		7 178 471,33 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		7 178 471,33 €
Déficit d'investissement reporté		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		7 178 471,33 €

Reste à réaliser 1 712 209,52

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT + RAR 8 890 680,85 €

RECETTES		BP 2022
		Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement	3 399 745,00
1321	Etat & établ.nationaux	282 145,00
1322	Région	519 000,00
1323	Départements	521 118,00
13241	Communes	991 802,00
1326	Autres Etablissements Locaux	
1327	Fonds Européens	22 500,00
1328	Autres	613 180,00
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	440 000,00
1388	Autres	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 070 000,00
1641	Emprunts en euros	1 070 000,00
Total des recettes d'équipement		4 469 745,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	990 440,00
10222	FCTVA	990 440,00
Total des recettes financières		990 440,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 460 185,00
040	Opérations d'ordre entre section (3)	349 598,31
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		349 598,31
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 809 782,31

Reste à Réaliser 321 482,45

Affectation 1068 805 563,86

R001 Excédent d'investissement reporté 585 163,21

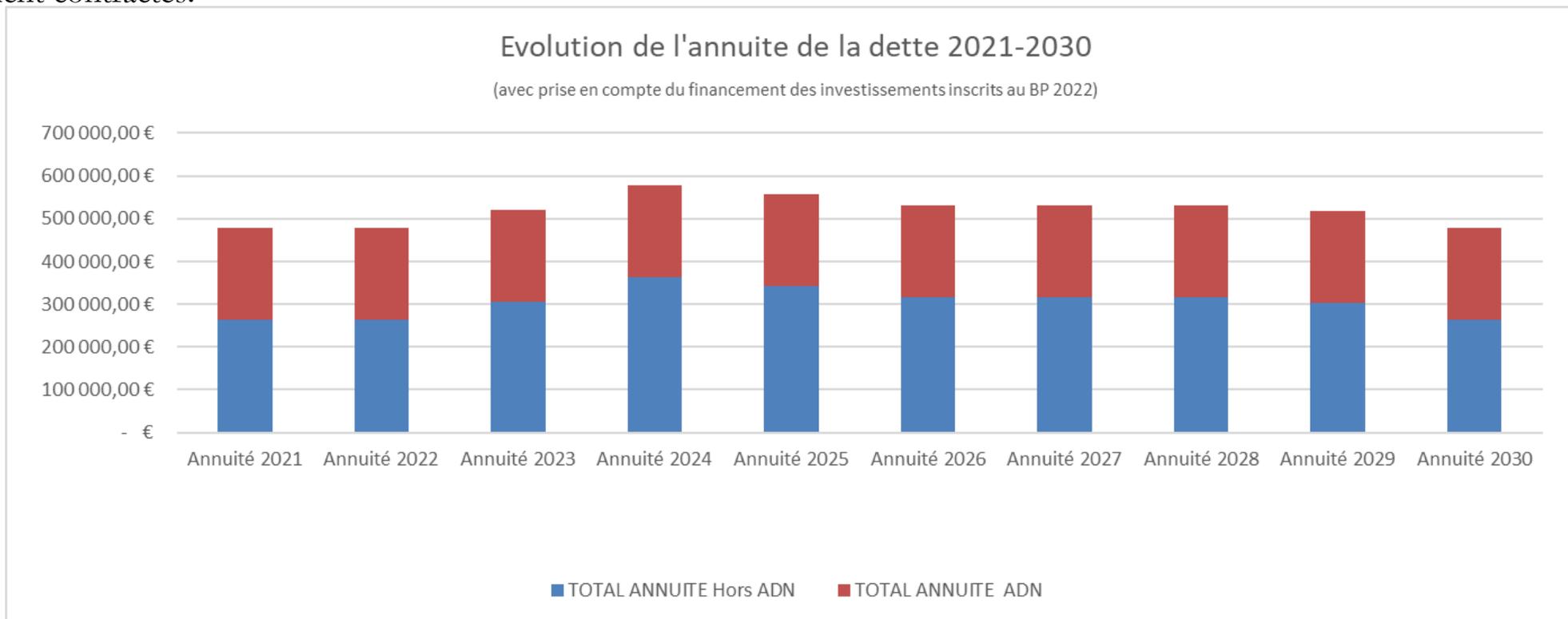
Virement de la section de fonctionnement 1 368 688,02

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES 8 569 198,40

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES + RAR 8 890 680,85

I. La structure et l'évolution de l'encours de dette

A titre indicatif, le graphe ci-dessous vous indique le niveau des annuités de 2021 à 2030. Ce graphique prend en compte l'emprunt contracté fin d'année 2020 sur le budget principal et les emprunts prévisionnels inscrits au BP 2022. Cette tendance est modifiée chaque année, en fonction des emprunts réellement contractés.



	Annuité 2021	Annuité 2022	Annuité 2023	Annuité 2024	Annuité 2025	Annuité 2026	Annuité 2027	Annuité 2028	Annuité 2029	Annuité 2030
ADN	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €	215 686,56 €
Hors ADN	264 055,18 €	264 008,99 €	304 351,41 €	362 664,41 €	342 337,91 €	315 954,46 €	315 954,46 €	315 891,81 €	302 927,58 €	263 903,84 €
dont emprunts nouveaux										
Emprunt 350 000 € sur 7 ans			58 313,00 €	58 313,00 €	58 313,00 €	58 313,00 €	58 313,00 €	58 313,00 €	58 313,00 €	
Emprunt 720 000 € sur 15 ans				64 750,00 €	64 750,00 €	64 750,00 €	64 750,00 €	64 750,00 €	64 750,00 €	64 750,00 €
TOTAL	479 741,74 €	479 695,55 €	520 037,97 €	578 350,97 €	558 024,47 €	531 641,02 €	531 641,02 €	531 578,37 €	518 614,14 €	479 590,40 €

Budget général: Encours de dette par emprunts

N° de Contrat	Objet	Prêteur	Montant initial	Date 1er encaissement	Durée initiale (ans)	Durée résiduelle (ans)	TEG initial (%)	Dettes en capital au 01/01/2022	Dettes en capital au 31/12/2022	Niveau de risque (Gissier)	Type de risque	
0340991-01	CCPB - GYMNASSE BUIS CONSTRUCTION	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	792 000,00 €	15/12/2005	25	9	3,81	372 014,91 €	129 203,35 €	1A	Tx fixe simple	
014165001	CCPB - GYMNASSE BUIS TERRAIN	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	262 798,79 €	30/09/2006	23	8	5,1	124 088,80 €	395 283,99 €	1A	Tx fixe simple	
00000840008	CCHB - BATIMENT AGRO FRUIT	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	150 000,00 €	30/09/2013	15	7	4,48	78 765,85 €	38 108,26 €	1A	Tx fixe simple	
00000991963	CCVE - CLSH EMPRUNT TRAVAUX EXTENSION	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	260 000,00 €	20/02/2015	15	9	2,11	146 169,38 €	129 203,35 €	1A	Tx fixe simple	
000001121775	CCVE - CAMION BOM IMMAT DY-682-WH	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	121 700,00 €	15/02/2016	7	2	1,09	17 776,81 €	110 967,94 €	1A	Tx fixe simple	
1121789	CCVE - EXTENSION BATIMENT LOCAUX CCVE ZA LES LAURONS	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	580 000,00 €	15/02/2016	20	15	2	421 683,67 €	363 271,17 €	1A	Tx fixe simple	
1220186	CCVE - REHABILITATION DECHETTERIE	CAISSE DEPOT & CONSIGNATION	186 200,00 €	15/02/2016	12	7	4,42	55 961,27 €	769 182,93 €	1A	Tx fixe simple	
MON530951/0532306/001	DIVERS EQUIPEMENTS OPERATIONS NON INDIVIDUALISEE	LA BANQUE POSTALE	130 000,00 €	06/02/2020	5	3	0,49	104 253,55 €	120 077,94 €	1A	Tx fixe simple	
MON530952/0532307/001	TRAVAUX RECYCLERIE DECHETTERIE BAT PARTENAIRES EXT	LA BANQUE POSTALE	470 000,00 €	06/02/2020	15	14	0,75	440 278,90 €	78 380,94 €	1A	Tx fixe simple	
05946976	CCBDP FINANCEMENT DIVERS EQUIPEMENTS 2020	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	150 000,00 €	15/01/2021	5	4	0,13	127 562,10 €	0,00 €	1A	Tx fixe simple	
TOTAL HORS FIBRE OPTIQUE			3 102 698,79€					1 888 555,24€	2 133 679,87€			
1490126	CCBDP DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	690 000,00 €	24/01/2018	20	17	1,61	571 765,61 €	543 237,98 €	1A	Tx fixe simple	
0953748	CCBDP DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUE	CAISSE D EPARGNE LDA	690 000,00 €	25/01/2018	20	17	1,64	571 967,19 €	540 604,90 €	1A	Tx fixe simple	
1490121	CCBDP DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	900 000,00 €	25/08/2019	15	13	1,6	773 778,52 €	717 780,57 €	1A	Tx fixe simple	
0953701	CCBDP DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUE	CAISSE D EPARGNE LDA	900 000,00 €	25/08/2019	15	13	1,57	773 444,08 €	540 365,05 €	1A	Tx fixe simple	
TOTAL FIBRE OPTIQUE			3 180 000,00 €					2 690 955,40 €	2 341 988,50 €			
TOTAL GENERAL			6 282 698,79€					4 579 510,64 €	4 475 668,37€			

LES BUDGETS ANNEXES

- 1- Le Budget annexe des Ordures Ménagères**
- 2- Le Budget annexe Zones d'Activités**
- 3- Le Budget annexe SPANC**
- 4- Le Budget annexe du Transport de la Personne**
- 5- Le Budget annexe de la Livraison des Repas**
- 6- Le Budget annexe GEMAPI**

1- LE BUDGET ANNEXE OM 2022

Le budget annexe des ordures ménagères (BA OM) retrace les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets des trois territoires ayant instaurés la REOM.

L'exécution de la section de fonctionnement du budget 2021, est conforme à la prévision. Les dépenses ont été réalisées à 96% et les recettes ont été réalisées avec un léger dépassement. Il convient toutefois de constater que la réalité des encaissements auprès des redevables est en baisse de 43 300 € compensée par une hausse conjoncturelle du prix de revente des matériaux.

Le résultat de l'exercice s'élève lui à 28 812,40 €. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 152 533,72 €. En investissement le résultat de clôture est de 79 952, 89 € .

Le tarif de la REOM de 2021 a permis de préserver un résultat positif. Cependant, pour faire face au financement des investissements, l'excédent reporté n'est pas suffisant et le recours à l'emprunt reste important.

En 2022, les perspectives d'augmentation de la TGAP (+ 8€ HT/t pour les déchets enfouis ; hausse de 15% des révisions de prix des marchés de traitement (+ 140 000) , la hausse des coûts du service estimée à 40 000 €) nécessitent d'envisager une hausse de la REOM 20 € et ceci pour préserver l'équilibre du budget et de faire face aux investissements programmés. Il est à noter que la variation constatée en 2021 de la base REOM a généré une perte de recette de 43 300 € .

Par ailleurs le projet de réhabilitation de la déchetterie de Buis sera réalisé, le remplacement du tractopelle, l'acquisition des conteneurs Cartons Bruns et la prestation de collecte sont inscrits en investissement. L'étude de l'implantation d'une déchetterie dans les hautes baronnies est également budgétée en investissement. La mise en œuvre d'une prestation de collecte des encombrants est inscrite à la section de fonctionnement, ainsi qu'une étude pour la mise en place d'une gestion des biodéchets (obligation au 1/01/2024) et celle visant à implanter des conteneurs semi-enterrés.

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	876 058,96 €	835 150,70 €	1 042 335,00 €
60	Achats & Variations de Stock	58 300,00 €	52 021,31 €	58 900,00 €
61	Services Extérieurs	785 118,96 €	751 671,35 €	952 840,00 €
62	Autres Services Extérieurs	32 350,00 €	30 558,64 €	30 200,00 €
63	Impôts et Taxes assimilées	290,00 €	899,40 €	395,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	340 000,00 €	336 239,05 €	380 000,00 €
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	11 477,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 216 058,96 €	1 171 389,75 €	1 433 812,00 €
66	Charges financières (b)	6 490,00 €	6 457,70 €	5 900,00 €
67	Charges exceptionnelles (c)	9 500,00 €	8 389,00 €	10 000,00 €
68	Charges exceptionnelles (c)	19 233,91 €	19 233,91 €	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 251 282,87 €	1 205 470,36 €	1 469 712,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		34 350,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre	80 483,82 €	79 873,11 €	102 235,50 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 331 766,69 €	1 285 343,47 €	1 606 297,50 €

1- BUDGET ANNEXE OM 2022

Section de fonctionnement

		2021		2022
		BP	CA	BP
		- €	- €	- €
		1 209 000,00 €	1 165 699,54 €	1 386 873,11 €
		- €	- €	- €
		68 366,99 €	121 113,87 €	65 200,00 €
		1 942,02 €	3 064,80 €	524,00 €
		1 279 309,01 €	1 289 878,21 €	1 452 597,11 €
			- €	
		11 424,90 €	11 430,49 €	- €
		14 017,00 €	12 847,17 €	1 166,67 €
		14 017,00 €	12 847,17 €	1 166,67 €
		1 304 750,91 €	1 314 155,87 €	1 453 763,78 €
		123 721,32 €	123 721,32 €	152 533,72 €
		1 428 472,23 €	1 437 877,19 €	1 606 297,50 €

013	Atténuations de charges
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
73	Impôts et taxes
74	Dotations, subventions et participations
75	Autres produits de gestion courante
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
042	Opérations d'ordre de transfert entre section
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Reprise de l'excédent antérieur	
TOTAL DES RECETTES yc excédent	

DÉPENSES		BP 2021	Compte administratif 2021		BP 2022	
		Total prévu BP + DM + RAR	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL prévu BP + RAR
Chap.20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €	- €	- €	- €	- €
Chap.204	Subventions versées	- €	- €			
Chap.21	Immobilisations corporelles	227 838,74 €	202 017,69 €	- €	339 950,00 €	339 950,00 €
2135	Installations générales, agencements aménagement	7 000,00 €				- €
2154	Matériel industriel				115 400,00 €	115 400,00 €
	- Remplacement Tractopelle / Déchetterie Buis				108 000,00 €	108 000,00 €
	- Acquisition d'un Karcher				5 000,00 €	5 000,00 €
	- Acquisition transpalette électrique				2 400,00 €	2 400,00 €
2157	Matériel et outillage de voirie	- €	5 922,72 €		- €	- €
2182	Matériel de transport	179 715,34 €	178 971,57 €		50 000,00 €	50 000,00 €
	- Achat polybenne + 2 bennes				50 000,00 €	50 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				650,00 €	650,00 €
	- Routeur				650,00 €	650,00 €
2184	Mobilier	24 000,00 €	- €		173 900,00 €	173 900,00 €
	- Composteurs (150 unités)				10 800,00 €	10 800,00 €
	- Colonnes à cartons				126 000,00 €	126 000,00 €
	- Colonnes CCBP: 11000 + conteneurs 14000				20 000,00 €	20 000,00 €
	- Colonnes CCPR: 5200 + conteneurs 6500				9 700,00 €	9 700,00 €
	- Colonnes CCPR: 3900 + conteneurs 5000				7 400,00 €	7 400,00 €
2188	Autres immo corporelles	17 123,40 €	17 123,40 €		- €	- €
	Opérations d'équipement	293 152,00 €	12 759,00 €	21 624,00 €	430 000,00 €	451 624,00 €
Opé 10	Mise aux normes déchetterie de Buis	283 152,00 €	12 759,00 €	21 624,00 €	420 000,00 €	441 624,00 €
Opé 11	Nouvelle déchetterie des Hautes Baronnies	10 000,00 €	- €		10 000,00 €	10 000,00 €
	- Etude déchetterie de Séderon				10 000,00 €	10 000,00 €
Chap. 020	Dépenses imprévues				21 480,34 €	21 480,34 €
TOTAL des dépenses d'équipement		520 990,74 €	214 776,69 €	21 624,00 €	791 430,34 €	813 054,34 €
16	Remboursement d'emprunts	42 693,00 €	42 690,84 €	- €	47 952,66 €	47 952,66 €
1641	Emprunts en euros	42 693,00 €	42 690,84 €		47 952,66 €	47 952,66 €
1641	Emprunts investissements 2022					- €
TOTAL DEPENSES REELLES		563 683,74 €	257 467,53 €	21 624,00 €	839 383,00 €	861 007,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	14 017,00 €	12 847,17 €		1 166,67 €	1 166,67 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		22 417,00 €	12 847,17 €	- €	1 166,67 €	1 166,67 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		586 100,74 €	270 314,70 €	21 624,00 €	840 549,67 €	862 173,67 €
Déficit d'investissement reporté					3 715,85 €	3 715,85 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		586 100,74 €	270 314,70 €		844 265,52 €	865 889,52 €

1- BUDGET ANNEXE OM 2022

Section d'investissement

RECETTES		BP 2021	CA 2021		BP 2022	
		Total prévu (BP + DM + RAR)	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL prévu BP + RAR
13	Subventions d'investissement	95 848,75	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	248 000,00	130 000,00	-	520 000,00	520 000,00
1641	Emprunts en euros	248 000,00	130 000,00	-	520 000,00	520 000,00
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-		
23	Immobilisations en cours	-	-	-		
Total des recettes d'équipement		343 848,75	130 000,00	-	520 000,00	520 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	47 915,31	34 941,62	-	126 451,13	126 451,13
10222	FCTVA	47 915,31	34 941,62		126 451,13	126 451,13
1068	Excédents de fonctionnement					
165	Dépôts & cautionnement reçus	-	-	-		
024	Produits des cessions	-	-	-	3 000,00	3 000,00
Total des recettes financières		47 915,31	34 941,62	-	129 451,13	129 451,13
TOTAL DES RECETTES REELLES		391 764,06	164 941,62	-	649 451,13	649 451,13
021	Virement de la section de fonct.				34 350,00	34 350,00
040	Opérations d'ordre entre section (3)	80 483,82	79 873,11		102 235,50	102 235,50
TOTAL PRELEVEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT		80 483,82	79 873,11	-	136 585,50	136 585,50
041	Opérations patrimoniales (5)	8 400,00				
024	Produits de cessions					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		88 883,82	79 873,11	-	136 585,50	136 585,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		480 647,88	244 814,73	-	786 036,63	786 036,63
R001 Excédent d'investissement reporté		21 784,12	21 784,12			79 852,89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		502 432,00	266 598,85	-	786 036,63	865 889,52

Budget Ordures ménagères : Encours de dette par emprunts

N° de Contrat	Objet	Prêteur	Montant initial	Date 1er encaissement	Durée initiale (ans)	Durée résiduelle (ans)	TEG initial (%)	Dettes en capital au 01/01/2022	Dettes en capital au 31/12/2022	Niveau de risque (Gissier)	Type de risque
0340991-01	CCPB - DECHETTERIE TERRAIN + AMENAGEMENT	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	308 000,00 €	15/12/2005	25	9	3,81	144 672,45 €	130 879,65 €	1A	Tx fixe simple
MON523120EUR	ACQUISITION BOM	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	110 000,00 €	24/12/2018	7	4	0,72	67 445,05 €	51 760,61 €	1A	Tx fixe simple
05947147	CCBDP FINANCEMENT CAMION BENNE OM 2020	Entreprise BANQUE POPULAIRE AUVERNE RHONE ALPES	130 000,00 €	15/01/2021	7	6	0,23	116 171,29 €	97 695,87 €	1A	Tx fixe simple
Nd	Emprunts nouveaux exercice 2022	Nd	520 000 ,00€	Nd	7	7	1,72	520 000,00 €	439 640,00 €	1A	Tx fixe simple
TOTAL BUDGET OM			1 068 000,00 €					848 288,79 €	719 976,13€		

2- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES 2022

Le Budget Annexe Zone d'Activité retrace l'intégralité des dépenses et des recettes des opérations d'aménagement des zones d'activité du Grand Tilleul à Nyons et du Plan d'Oriol à Séderon. Le déficit en investissement de ce budget est hérité de la fusion des EPCI en 2017. Il correspond au stock des terrains à vendre sur la Zone « Plan de Loriol ».

En 2019 une opération d'achat-vente des parcelles de la zone artisanale du Grand Tilleul a été réalisée à l'équilibre. Les frais de notaire ont été financés par une subvention d'équilibre du budget principal.

En 2020, le versement d'une subvention du budget principal d'un montant de 16 000 € a permis de financer les frais d'actes et offre la possibilité de couvrir une partie du déficit d'investissement reporté en 2021.

En 2021 trois opérations d'achat-vente de parcelles de la zone artisanale du Grand Tilleul ont été réalisées à l'équilibre.

Les perspectives 2022: le budget annexe constate la valorisation que représente la valeur des terrains restant disponibles. Trois lots doivent encore être vendus sur la zone de Séderon pour un montant total de 144 480 € (8 375m² au prix moyen de 17,25 € /m²).

2- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES: SECTION DE FONCTIONNEMENT

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	1 093 370,50 €	333 883,88 €	993 390,00 €
60	Achats & Variations de Stock	1 077 370,50 €	333 883,88 €	993 390,00 €
61	Services Extérieurs	- €	- €	- €
62	Autres Services Extérieurs	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
63	Impôts et Taxes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 093 375,50 €	333 883,88 €	993 390,00 €
66	Charges financières (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 093 375,50 €	333 883,88 €	993 390,00 €
023	Virement à la section d'investissement	132 962,58 €		132 962,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	252 558,49 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)		132 962,58 €	0,00 €	385 521,07 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté			45 507,90 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 226 338,08 €	333 883,88 €	1 424 418,97 €

		2021		2022
		BP	CA	BP
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 181 426,08 €	288 375,00 €	1 109 450,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	44 912,00 €	- €	62 410,48 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,98 €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 226 338,08 €	288 375,98 €	1 171 860,48 €
76	Produits financiers		- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	252 558,49 €
7133	Variation des en-cours de production de biens			252 558,49 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		- €	- €	252 558,49 €
Reprise de l'excédent antérieur		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 226 338,08 €	288 375,98 €	1 424 418,97 €

2- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES: SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		BP 2022	
		Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
Chap.20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €	- €
Chap.204	Subventions versées		0
Chap.21	Immobilisations corporelles	- €	- €
			- €
Chap.23	Immobilisations en cours	- €	3 750,00 €
		- €	- €
TOTAL des dépenses d'équipement		- €	3 750,00 €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €
27	Autres immos financières	- €	- €
TOTAL des dépenses financières		- €	- €
			- €
45	Opérations pour compte de Tiers	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		- €	3 750,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	252 558,49 €	252 558,49 €
3355	Travaux (en-cours de production)	252 558,49 €	252 558,49 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		252 558,49 €	252 558,49 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		252 558,49 €	256 308,49 €
Déficit d'investissement reporté		129 212,58 €	129 212,58 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		381 771,07 €	385 521,07 €

RECETTES		BP 2022	
		Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
13	Subventions d'investissement	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles		-
23	Immobilisations en cours		-
Total des recettes d'équipement		-	-
10	Dotations Fonds divers Réserves	-	-
165	Dépôts & cautionnement reçus		-
Total des recettes financières		-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES		-	-
040	Opérations d'ordre entre section (3)	252 558,49	252 558,49
3355	Travaux (en-cours de production)	252 558,49	252 558,49
041	Opérations patrimoniales (5)		
024	Produits de cessions		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		252 558,49	252 558,49
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		252 558,49	252 558,49
Affectation 1068		-	-
Virement de la section de fonctionnement		132 962,58	132 962,58
R001 Excédent d'investissement reporté			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		385 521,07	385 521,07
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT		3 750,00	-

3- LE BUDGET ANNEXE SPANC 2022

Le budget annexe SPANC (BA SPANC) : retrace les dépenses et les recettes liées au service public d'assainissement non collectif. Ce budget est financé par la redevance SPANC.

En 2021 :

La situation financière du BA SPANC fait apparaître une réalisation en dépense à hauteur 87% du prévisionnel et une recette réalisée à hauteur de 107% du prévisionnel. Des dépenses en maintenance moins importantes que prévues et des recettes efficacement recouvertes permettent de constater un résultat positif de la section de fonctionnement de 7 468,92 € de l'exercice 2021.

En 2021, le solde de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 20 447,81 €. Le besoin de fond de roulement n'est toutefois pas assuré et doit être soutenu par une ligne de trésorerie provenant du budget général.

La clôture de la section d'investissement se solde par un excédent de 5 238,27 € auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent antérieur pour un montant de 2 813,85 €. La prise en compte du solde des restes à réaliser qui s'élève à un déficit de 1 011,46 € qui est donc couvert par l'excédent de clôture. Le reprise en 2022 de l'excédent d'investissement s'élève au montant de 7 040,66 €

Perspectives 2022

La section de fonctionnement du BP 2022 prend en compte un montant de 22 000 € pouvant être attribué pour inciter les particuliers concernés à engager les travaux de réhabilitation de leur installation. Pour soutenir cette démarche une sollicitation écrite a été adressée à la Présidente du Conseil départemental. La réponse reste en attente à ce jour.

3- BUDGET ANNEXE SPANC: SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2021		2022
		BP	CA	BP
		011	Charges à caractère général	13 966,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00 €	81 645,48 €	88 000,00 €
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		102 466,71 €	89 503,97 €	100 655,00 €
66	Charges financières (b)	500,00 €	15,00 €	500,00 €
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00 €	1 100,00 €	23 000,00 €
68	Dotations aux provisions	588,29 €	588,29 €	647,70 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		105 055,00 €	91 207,26 €	124 802,70 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 817,00 €	2 813,85 €	2 645,11 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		107 872,00 €	94 021,11 €	127 447,81 €

Recettes de fonctionnement		2021		2022
		BP	CA	BP
		013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 403,08 €	107 000,00 €	107 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		100 403,08 €	107 000,00 €	107 000,00 €
76	Produits financiers		- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		- €	- €	- €
Reprise de l'excédent antérieur		7 468,92 €	7 468,92 €	20 447,81 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		107 872,00 €	114 468,92 €	127 447,81 €

3- BUDGET ANNEXE SPANC: SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		BP 2022	
		Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
Chap.20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €	- €
Chap.204	Subventions versées		
Chap.21	Immobilisations corporelles	9 685,77 €	10 697,23 €
2111	Terrains nus	- €	- €
2153	Installations spécifiques		
2182	Matériel de transport		- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 011,46 €
2184	Mobilier	9 685,77 €	9 685,77 €
2188	Autres immo corporelles		- €
Chap.23	Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL des dépenses d'équipement		9 685,77 €	10 697,23 €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €
27	Autres immos financières	- €	- €
TOTAL des dépenses financières		- €	- €
45	Opérations pour compte de Tiers	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		9 685,77 €	10 697,23 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		9 685,77 €	10 697,23 €
Déficit d'investissement reporté			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		9 685,77 €	10 697,23 €

RECETTES		BP 2022	
		Nouvelles inscriptions	Total prévu BP + RAR
13	Subventions d'investissement	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles		
23	Immobilisations en cours		
Total des recettes d'équipement		-	-
10	Dotations Fonds divers Réserves	-	-
165	Dépôts & cautionnement reçus		
024	Produits des cessions		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
27	Autres Immobilisations Financières		
Total des recettes financières		-	-
458240	Documents d'Urbanisme	-	-
458241	Voirie		
Total recette opération compte de tiers		-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES		-	-
021	Virement de la section de fonct.		
040	Opérations d'ordre entre section (3)	2 645,11	2 645,11
TOTAL PRELEVEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 645,11	2 645,11
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 645,11	2 645,11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 645,11	2 645,11
R001 Excédent d'investissement reporté		8 052,12	8 052,12
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		10 697,23	10 697,23
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT		1 011,46	-

4 - LE BUDGET Service Portage de Repas 2022

Le budget annexe de Service de Portage de Repas (BA SPR) retrace les dépenses et les recettes liées au portage de repas dans le territoire des Hautes Baronnies.

Le BA SPR clôture l'année 2021 avec un résultat négatif lié au déficit structurel de ce service public. Une subvention d'équilibre du budget principal versée une fois tous les deux ans permet de résorber ce déficit.

En 2020, le versement d'une subvention du budget principal d'un montant de 22 387 € permet de couvrir le déficit reporté et de terminer l'exercice avec un résultat positif de 448 €.

En 2021, le déficit enregistré représente le montant de 20 764,28 €.

En 2022 le montant de cette subvention d'équilibre (du budget général) représente la somme de 22 720€.

Les perspectives 2022 : Suite à un marché la convention de confection de repas signée en 2021 permet au restaurant « La Forge » situé à Mévouillon de livrer en moyenne 4 524 repas en 2021 pour 27 personnes. Le coût du repas est facturé à 9 € pour les personnes âgées et la livraison (réalisée par la CCBDP) à 1,10 €. Ce budget reste structurellement déficitaire.

5- BUDGET ANNEXE SPR 2022

Section de fonctionnement

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	9 835,00 €	8 311,80 €	9 720,00 €
60622	Carburants	1 500,00 €	2 380,65 €	2 900,00 €
60631	Fournitures d'entretien	400,00 €	128,70 €	400,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 700,00 €	1 992,09 €	2 100,00 €
6064	Fournitures administratives	70,00 €	63,22 €	70,00 €
6068	Autres matières et fournitures	800,00 €	- €	- €
60	Achats & Variations de Stock	5 470,00 €	4 564,66 €	5 470,00 €
61551	Matériel roulant	1 200,00 €	368,80 €	800,00 €
6168	Autres primes d'assurance	415,00 €	410,38 €	500,00 €
61	Services Extérieurs	1 615,00 €	779,18 €	1 300,00 €
6228	Divers	2 500,00 €	2 580,00 €	2 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	100,00 €	77,76 €	100,00 €
6262	Frais de télécommunications	150,00 €	310,20 €	350,00 €
62	Autres Services Extérieurs	2 750,00 €	2 967,96 €	2 950,00 €
63	Impôts et Taxes assimilées	- €	- €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00 €	16 287,02 €	18 000,00 €
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		27 835,00 €	24 598,82 €	27 720,00 €
66	Charges financières (b)	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles (c)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		27 835,00 €	24 598,82 €	27 720,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
Reprise du déficit antérieur				20 764,28 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 835,00 €	24 598,82 €	48 484,28 €

		2021		2022		
		BP	CA	BP		
		- €	- €	- €	013	Atténuations de charges
		5 000,00 €	3 386,20 €	5 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
		5 000,00 €	3 386,20 €	5 000,00 €	70688	Autres prestations de services
		- €	- €	- €	73	Impôts et taxes
		22 386,66 €	- €	43 484,28 €	74	Dotations, subventions et participations
		22 386,66 €		43 484,28 €	74751	GFP de rattachement
		- €	- €	- €	75	Autres produits de gestion courante
		27 386,66 €	3 386,20 €	48 484,28 €	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	
			- €		76	Produits financiers
		- €	- €	- €	77	Produits exceptionnels
		- €	- €	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section
		- €	- €	- €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
		448,34 €	448,34 €		Reprise de l'excédent antérieur	
		27 835,00 €	3 834,54 €	48 484,28 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

5- LE BUDGET ANNEXE Service de Transport de la Personne 2022

Le budget annexe de Service de Transport à la Personne (BA STP) retrace les dépenses et les recettes liées à deux lignes de transport : Mévouillon-Carpentras et Mévouillon-Laragne

Le BA STP s'équilibre annuellement entre :

- des charges de personnel et des frais d'entretien du véhicule de transport
- des recettes liées à l'activité et des subventions de fonctionnement de la région

La situation financière s'était dégradée en 2020 en raison d'un retard dans la perception d'une partie des subventions de la région. En 2021, cette situation s'est améliorée, le résultat de clôture est positif au montant de 2 843,42 €

Les perspectives 2022 : assurer la continuité du service en application de la convention passée avec la Région.

5- BUDGET ANNEXE STP 2022

Section de fonctionnement

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	9 810,77 €	7 251,63 €	13 803,42 €
60	Achats & Variations de Stock	5 000,00 €	2 489,08 €	8 950,00 €
61	Services Extérieurs	4 810,77 €	3 835,28 €	4 853,42 €
62	Autres Services Extérieurs	0,00 €	927,27 €	0,00 €
63	Impôts et Taxes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €	21 112,85 €	25 000,00 €
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		34 815,77 €	28 364,48 €	38 808,42 €
66	Charges financières (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		34 815,77 €	28 364,48 €	38 808,42 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 650,00 €	3 649,97 €	3 650,00 €
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 650,00 €	3 649,97 €	3 650,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (au profit de l'investissement)		3 650,00 €	3 649,97 €	3 650,00 €
Reprise du déficit antérieur		4 675,34 €	4 675,34 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses de fonctionnement)		43 141,11 €	36 689,79 €	42 458,42 €

		2021		2022
		BP	CA	BP
		- €	- €	- €
		1 250,00 €	1 306,18 €	1 250,00 €
		- €	- €	- €
		41 024,11 €	37 359,99 €	37 500,00 €
		- €	0,37 €	- €
		42 274,11 €	38 666,54 €	38 750,00 €
			- €	
		- €	- €	- €
		867,00 €	866,67 €	865,00 €
		867,00 €	866,67 €	865,00 €
				2 843,42 €
		43 141,11 €	39 533,21 €	42 458,42 €
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)				
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
Reprise de l'excédent antérieur				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				

5- BUDGET ANNEXE STP 2022

Section d'investissement

DÉPENSES		BP 2021	Compte administratif 2021	BP 2022	
		Total prévu (BP + DM + RAR)	Réalisé	Nouvelles inscriptions	Total prévu (BP + RAR)
Chap.20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €	- €	- €	- €
Chap.204	Subventions versées				
Chap.21	Immobilisations corporelles	41 640,72 €	- €	44 424,35 €	44 424,35 €
Chap.23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL des dépenses d'équipement		41 640,72 €	- €	44 424,35 €	44 424,35 €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €	- €
27	Autres immos financières	- €	- €	- €	- €
275	Dépôts et cautionne.versés				
TOTAL des dépenses financières		- €	- €	- €	- €
45	Opérations pour compte de Tiers	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		41 640,72 €	- €	44 424,35 €	44 424,35 €
040	Opérations d'ordre entre section	867,00 €	866,67 €	866,67 €	866,67 €
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		867,00 €	866,67 €	866,67 €	866,67 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		42 507,72 €	866,67 €	45 291,02 €	45 291,02 €
Déficit d'investissement reporté			- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		42 507,72 €	866,67 €	45 291,02 €	45 291,02 €

BP 2021	CA 2021	BP 2022		RECETTES	
Total prévu (BP+ DM + RAR)	Réalisé	Propositions nouvelles	Total prévu (BP+RAR)		
- €	- €	- €	- €	13	Subventions d'investissement
- €	- €	- €	- €	16	Emprunts et dettes assimilées
- €			- €	20	Immobilisations incorporelles
- €			- €	23	Immobilisations en cours
- €	- €	- €	- €	Total des recettes d'équipement	
- €	- €	- €	- €	10	Dotations Fonds divers Réserves
- €			- €	165	Dépôts & cautionnement reçus
- €	- €	- €	- €	Total des recettes financières	
- €	- €	- €	- €	Total recette opération compte de tiers	
- €	- €	- €	- €	TOTAL DES RECETTES REELLES	
3 650,00 €	3 649,97 €	3 650,00 €	3 650,00 €	TOTAL PRELEVEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT	
3 650,00 €	3 649,97 €	3 650,00 €	3 650,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
3 650,00 €	3 649,97 €	3 650,00 €	3 650,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	
38 857,72 €	38 857,72 €	41 641,02 €	41 641,02 €	R001 Excédent d'investissement reporté	
42 507,72 €	42 507,69 €	45 291,02 €	45 291,02 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	

6- BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022

Le Budget Annexe GEMAPI retrace les dépenses et les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Depuis 2018, la CCBDP finance la compétence GEMAPI par la taxe GEMAPI dont le montant est fixé à 269 K€ à partir de 2019. Afin de retracer les recettes et les dépenses liées au financement de cette compétence, un budget annexe a été créé en 2019.

Ainsi, les contributions aux syndicats pour 2021 permettent au BA GEMAPI de dégager un excédent de fonctionnement qui servira de provision pour les investissements des futurs exercices.

La situation 2021 est similaire à celle de 2020, néanmoins la situation se dégrade légèrement : le résultat de clôture s'élève à 261 245,73 € soit en baisse de 2%. Cela indique qu'en 2020, la somme des contributions appelées par les syndicats était supérieure à la recette levée.

Les perspectives 2022 : Sur la même base que 2021, la recette prévisionnelle 2022 budget annexe GEMAPI s'élèvera au montant de 268 800 € soit l'équivalent de 10 €/habitant. En 2022, la réintégration d'une ingénieure dans l'effectif de la CCBDP permettra de mettre en place le Comité de pilotage envisagée en 2020. Ce comité de pilotage permettra aux élus de disposer des informations nécessaires pour assurer au mieux l'exercice de leur délégation dans chaque syndicat. 50% de la masse salariale liée à ce poste sera supporté sur le budget GEMAPI.

6- BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022

Section de fonctionnement

		2021		2022
		BP	CA	BP
011	Charges à caractère général	246 053,86 €	0,00 €	198 419,73 €
60	Achats & Variations de Stock	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	Services Extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	Autres Services Extérieurs	246 053,86 €	0,00 €	198 419,73 €
63	Impôts et Taxes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
014	Atténuations de produits			4 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	288 630,00 €	271 236,13 €	297 126,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		534 683,86 €	271 236,13 €	530 045,73 €
66	Charges financières (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues (
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		534 683,86 €	271 236,13 €	530 045,73 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise du déficit antérieur		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		534 683,86 €	271 236,13 €	530 045,73 €

		2021		2022		
		BP	CA	BP		
- €	- €	- €			013	Atténuations de charges
- €	- €	- €			70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
268 800,00 €	262 858,00 €	265 000,00 €			73	Impôts et taxes
- €	3 740,00 €	3 800,00 €			74	Dotations, subventions et participations
- €	- €	- €			75	Autres produits de gestion courante
268 800,00 €	266 598,00 €	268 800,00 €			TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	
	- €				76	Produits financiers
- €	- €	- €			77	Produits exceptionnels
- €	- €	- €			042	Opérations d'ordre de transfert entre section
- €	- €	- €			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
265 883,86 €	265 883,86 €	261 245,73 €			Reprise de l'excédent	
534 683,86 €	532 481,86 €	530 045,73 €			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ⁶⁵	